

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les matieres du tems,

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

M A I 1710.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enseigne de la Verité.

M. DCC. X.

AVIS DU LIBRAIRE.

LA satisfaction que le Public témoigne de ce Journal, va tous les jours en augmentant: je m'en aperçois aisément par le débit; cela m'oblige volontier à me tenir fourni de Corps complets & de mois separez de cet Ouvrage, afin que les Curieux soient servis aussi-tôt qu'ils le souhaiteront; mais l'Auteur continue d'avertir qu'il ne recevra pas les Memaires & Pièces concernant les interêts particuliers, ou ceux de leurs amis, pour inserer dans ce Journal, à moins qu'ils ne les affranchissent: On les averti même qu'ils seront toujours rejettez ou laissez en rebut, avec d'autant plus de justice que le public prend peu de part aux affaires des particuliers, les generales remplissent mieux son attente; mais quand ce seront des pièces interessantes & curieuses, dont le Public est bien aise d'en avoir la connoissance, on prie de les adresser au Libraire, ou à l'Auteur, qui en fera l'usage qu'elles meriteront.

293

LA CLEF DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

May 1710.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

LES differents survenus entre la Cour de Portugal & les Ministres de la Maison d'Autriche, dont nous donnâmes le détail le mois dernier, ne sont pas encore terminez : en attendant le retour du Courier dépêché à Vienne à ce sujet, l'Evêque de Lubiana Ambassadeur de l'Empereur à Lisbonne, a fait imprimer une espece de dissertation, sur les franchises des quartiers des Ambassadeurs.

Differents de la Cour de Portugal avec les Ambassadeurs.

II. Pendant le séjour que la Cour de Barcelone a fait à Gironne, elle y a établi une nouvelle Université, dont les revenus ne sont pas encore bien solides ; elle a aussi donné le Titre de Marquis & de Comte à quelques Gentils-hommes venus pour baiser la main au Prince, qui les a assurés, que lorsque son autorité seroit plus étendue dans les Royaumes d'Espagne, il leur donneroit

Université établie à Gironne.

d'autres récompenses plus proportionnées à leur attachement & au besoin de leurs familles. Ce Prince allant de Gironne à Vicht, son cheval s'abatit sous lui, sans lui causer d'autre mal qu'une légère contusion. Quelques Catalans de sa suite remarquèrent que cet accident étoit arrivé dans le même endroit, où S. Vincent Ferrier avoit autrefois secoué la poussière de ses souliers, contre les habitans de Vicht, qui avoient été rebelles à la Parole du Seigneur, que ce Saint venoit de leur annoncer. Sur cette remarque chacun y fit des applications différentes.

Secours arrivé à Barcelonne,

Le Roi d'Espagne commandera en Catalogne.

Continuati on du zele des Espagnols.

III. Tout se prépare à l'ouverture de la campagne, les Alliez ont commencé d'assembler leurs troupes près de Gironne, où elles campent le long du Ter, en attendant le renfort qui leur vient d'Italie, dont le débarquement s'est fait à Barcelonne: On assure qu'il est d'environ cinq mille hommes.

IV. Le Roi d'Espagne ayant résolu de commander en personne son armée de Catalogne, Sa Majesté se dispoit à partir dans le courant du mois d'Avril; les Officiers Généraux qui serviront sous ce Prince, seront le Comte de las Torres, le Marquis de Viladarias, le Prince de Tserclas, le Comte d'Aguilar, &c. L'Armée Espagnole en Estramadoure, sera toujours commandée par le Marquis de Bay. Dom Francisco Menriquez commandera en Andaloufie; & le Marquis de Risbourg en Galice.

V. Outre les troupes réglées dont on a déjà fait mention dans les précédens Journaux, on fait encore dans toutes les Provinces d'Espagne des levées volontaires, qui ne coûtent

coûtent au Roi que quelques gratifications ou titres d'honneur : Il y a deux mois qu'on exerce & discipline tous les jours ces nouvelles troupes, dont partie seront mises dans les Places les moins exposées, pour remplacer les vieilles troupes destinées à faire la campagne. Enfin le zele des Espagnols, pour deffendre la Monarchie & pour maintenir le Roi sur le Trône, ne se dément point ; cette fidelité inébranlable fait tant d'honneur aux Espagnols, que même leurs ennemis ne peuvent s'empêcher de l'applaudir, quoi qu'elle soit opposée aux brigues & aux desseins de ceux qui vouloient disposer de cette grande & ancienne Monarchie, à leur volonté.

VI. Si la Cour de Barcelonne a reçu un secours d'Italie, pour continuer la guerre en Espagne ; celle de Madrit en a reçu un plus efficace du Mexique ; C'est l'arrivée à Cadix de la Flotille Espagnole, composée de la Capitane de Barlovento & de huit autres Gallions, sous les ordres de l'Amirante Général Don André de Pez, escortez par deux Vaisseaux de guerre. Outre les diverses marchandises dont ces Gallions sont chargés, on assure qu'il y a pour quinze millions de piastres en especes ou en barres d'argent : & que les Espagnols sont presentement en état de faire leur commerce des Indes, sans le secours des étrangers, avec lesquels ils ne veulent pas non plus partager l'honneur de maintenir le Roi Philippe V. sur le Trône.

Flotte Espagnole arrivée à Cadix.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

*Sur la mort
de Mr. le
Duc de
Bourbon.*

I. **A** Prés qu'on eut rendu au corps de feu Mr. le Duc de Bourbon, tous les honneurs dûs aux Princes de son rang, & que son cœur eut été porté à la Chapelle de Bourbon dans l'Eglise des Jezuïtes de la rue saint Antoine, on fit le 15. Mars la translation de son corps à Valeri près de Fontainebleau, qui est le lieu de la sépulture de ses Ancêtres. La mort de ce Prince, qui a suivi de près celles de Messieurs les Princes de Condé & de Conty, a donné lieu à ce Madrigal.

*Condé, Conty, Bourbon, dans moins de 15. mois
De la Parque ont subi les loix :
Ciel ! si c'est pour punir nos crimes,
Que tu remplis de deuil une auguste Maison,
Épargne un si beau sang, choisis d'autres vic-
times ;
Mais épargne sur tout le Chef de ce grand nom.*

*Le Roi règle
le rang des
Princes de
sa Maison.*

II. Le Roi a réglé le rang entre tous les Princes & Princesses de sa Maison ; Mademoiselle, fille de Mr. le Duc d'Orleans, passera après Mesdames les Princesses de Conty, & immédiatement avant Madame la Duchesse du Maine. Mr. le Duc de Chartres, fils de Mr. le Duc d'Orleans, aura la pension de premier Prince du Sang : on dit qu'il conservera le nom de Duc de Chartres, parce qu'il succedera à celui d'Orleans, qu'on estime être au dessus de celui de Mr. le Prince

le Prince; parce que l'appanage du Duché d'Orleans, fait toujours tenir rang de Fils de France. Mr. le Duc d'Anguien a pris le nom de Duc de Bourbon; le Comte de Charolois son frere, prend celui de Duc d'Anguien, & le troisiéme Prince qui est encore fort jeune, sera nommé Comte de Charolois.

III. Le nouveau Duc de Bourbon n'étant pas en âge d'exercer la Charge de Grand Maître de la Maison du Roi, & celle de Gouverneur de Bourgogne, le Roi a nommé Mr. le Marquis d'Antin pour en être l'Administrateur & Inspecteur; mais Mr. le Duc en fera les fonctions publiques & honorifiques, comme il les avoit faites depuis qu'il avoit été reçu en survivance à Mr. son Pere.

*Mr. d'Antin
exerce la
Charge de
Gouverneur
de Bourgo-
gne.*

IV. Mr. l'Abbé de Pomponne, qui étoit Ambassadeur de France à Venise, arriva à Versailles au mois de Mars; Mr. de Mocenigo Ambassadeur de la Republique en France, partit en même tems pour retourner dans sa patrie; lorsqu'il passa à Lion, Mr. le Prince d'Harcourt & Mr. de Trudenne, Intendant du Lionnois, le regalerent magnifiquement: Ce Ministre Venitien a eu de pareilles receptions dans les principales Villes du Royaume, qui se sont trouvées sur sa route, lorsqu'il a voulu y séjourner quelques jours.

*Mr de Pom-
pone de re-
tour de Ve-
nise.*

*Ambassa-
deur de Ve-
nise retourné
chez lui.*

V. Comme nous avons expliqué fort au long (dans un des précédens Journaux, *) le grand différent survenu dans le Chapitre général de Clugny, entre le Cardinal de Bouillon & partie des Religieux de l'Ordre, nous n'en ferons pas ici une repetition, nous

*Mr le Car-
dinal de
Boisillon a
perdu son
procez con-
tre les Reli-
gieux de
Clugny.*

Z 4

* Voyez Teme X. page 166.

dirons seulement , que Mr. le Cardinal a perdu son procez, tant au grand Cōseil qu'au Parlement de Paris : ceux qui voudront sçavoir le détail de la contestation, le trouveront dans le Tome qu'on vient de citer.

*Assemblée
du Clergé de
France.*

VI. L'assemblée générale du Clergé de France, fit l'ouverture de ses séances le 15. Mars, dans la salle des grands Augustins de Paris : le 19. du même mois elle alla en corps à Versailles, & le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, en qualité de President de l'Assemblée, harangua le Roi en ces termes.

S I R E,

*Harangue
de Mr. le
Cardinal de
Noailles au
Roi, pour le
Clergé.*

Nous venons avec joye & empressement, rendre à V. M. nos tres humbles hommages, & ceux de tout le Clergé de France, que cette Assemblée represente, & qui est beaucoup moins le premier corps de vôtre Royaume, par son rang, que par son zele pour vôtre service. Nous venons en renouveler à V. M. les protestations les plus sinceres, & nous souhaiterions qu'il nous fût possible, d'en donner des preuves plus fortes & plus éclatantes dans le cours de cette Assemblée, que nous n'avons fait encore dans les autres.

La mesure de nôtre zele ne sera jamais celle de nos forces, telles qu'elles puissent être grandes ou petites, entieres ou épuisées ; Il ira toujours beaucoup au-delà ; il sera au-dessus de tous les événemens, & rien ne le diminuera jamais. Ce qui pouvoit affoiblir celui des autres, ne servira qu'à fortifier le nôtre ; les malheurs de cette vie, les révolutions qui arrivent dans tous les Etats, peuvent ébranler la fidélité des peuples, conduits par des vûes basses

baïles & interessées ; mais elles ne font qu'affermir celles des Ministres de Dieu , qui doivent entrer dans ses desseins , & avoir des vûes plus élevées.

Que David soit heureux ou malheureux, le Grand Prêtre est également attaché à lui ; il se déclare même plus hautement en sa faveur & fait plus d'efforts pour le secourir , quand il le voit dans un plus grand besoin. Il lui donne les pains offerts à Dieu , qui étoient dans le Temple , & dont il n'étoit permis qu'aux Prêtres de manger : Il lui laisse prendre l'épée de Goliath , consacrée à la gloire du Seigneur , parce qu'il n'en avoit point d'autre à lui donner ; & il s'expose genereusement par cet office de Religion , à la mort que Saül lui fit souffrir peu après. C'est une leçon pour nous , & un exemple que nos cœurs ne nous pressent pas moins , que le devoir que nous devons remplir à l'égard de V. M.

Si le cours de ses victoires a été interrompu , par les ordres secrets & impénétrables de la sagesse de Dieu , qui fait ce qu'il lui plaît des grands hommes comme des petits , pour faire voir que toute grandeur & toute Puissance vient de lui. Si vos armes , à qui rien ne resistoit autrefois , n'ont pas toujours eu le même sort ; si cette gloire humaine , qu'elle vous ont attirée , qui a étonné le monde entier , au point qu'on en peut dire , ce que l'Ecriture dit de celle d'Alexandre le Grand, *que toute la terre en est tombée dans le silence.* Si cette gloire, dis-je, a reçu quelque atteinte, par les malheurs de la guerre, nôtre attachement pour V. M. n'en est que plus ferme & plus ardent. Nous adorons la main qui vous frappe , & nous vous respectons d'avant-

gc,

ge, s'il est possible, sous cette main Divine, dont les coups salutaires, vous rendent plus respectable aux yeux de la foi. Elle nous apprend qu'une trop longue & trop grande prospérité, annonce un malheur plus grand & plus long, puis qu'il sera éternel, & que le bonheur continuel de cette vie, est le paradis des reprouvez.

L'expérience ne l'enseigne pas moins que la foi; car ne voit on pas dans toutes les histoires, que les Princes qui n'ont jamais senti la main de Dieu; qui ont jouï paisiblement des plaisirs, des grandeurs & de toute la gloire de ce monde, sans y répondre aucune amertume, ont été enivrez de leur bonheur; ont vécu dans l'aveuglement, & sont morts dans l'impenitence?

Ce sont donc, (selon l'esprit, de la Religion) des graces & des faveurs, ce que le monde appelle disgraces & malheurs; ce sont des moyens de meriter un bonheur plus pur & plus solide que celui de cette vie; Dieu compte pour rien ce qui n'est pas éternel, & ne trouve dans aucun bien perissable, une digne récompense pour ses Elus: Ainsi il ne leur ôte la fausse gloire de ce monde, que les hommes ont beau appeller immortelle, que pour les préparer à la gloire de l'éternité, seule solide, & véritablement immortelle.

C'est ce que nous envisageons, SIRE, dans vos peines; nous y voyons avec consolation, la bonté de Dieu pour vous, & nous y admirons avec veneration le courage & la foi que vous y faite paroître. Elle merite, sans doute, beaucoup mieux que les Exploits Militaires d'Alexandre, ce silence d'admiration où toute la terre tomba devant lui, elle est
encore

encore plus digne du respect , de l'amour & du zele de vos Evêques , & de tout le Clergé attaché à V. M. par des liens plus purs & plus sacrés que vos autres sujets. Mais ce qui doit les remplir tous, de quelque profession qu'ils soient, de reconnoissance aussi bien que d'admiration pour V. M. c'est le grand desir qu'elle a de leur donner la Paix ; Ils savent tous ce qu'elle veut bien sacrifier , pour leur procurer un bien si précieux & si nécessaire , & qu'elle ne l'a retardé que pour le rendre plus sûr & plus solide , & ne pas prendre l'ombre & l'apparence d'une Paix , pour une Paix réelle & véritable.

Personne n'ignore que V. M. s'oublie elle même , pour ne se souvenir que de l'extrême besoin de ses peuples : qu'elle abandonne généreusement ses propres intérêts pour leur repos ; que même la tendresse Paternelle, (sentiment si juste, si vif & si puissant sur tout pour les bons cœurs ,) ne peut l'emporter sur le desir que vous avez de soulager vos peuples. Quel sacrifice & quel effort de bonté pour un Roi envers ses sujets ! mais il est vrai qu'ils l'ont bien mérité , par tout ce qu'ils ont fait & souffert pour le service de V. M. dans des guerres si fréquentes, si longues & si dures : il est juste qu'étant les meilleurs de tous les peuples , ils trouvent en vous le meilleur de tous les Rois.

Mais ce n'est pas seulement l'intérêt de vos sujets , c'est la cause de tous les peuples que vous soutenez , en travaillant si fortement à la Paix de l'Europe : Car ne fait-on pas que les peuples souffrent par tout ? Que vos ennemis , avec toute la joye de leurs succès , n'en ont pas moins la douleur de voir leur
paix

païs ruiné : leur peuple gemir comme les autres , & qu'ils n'ont que les événemens pour eux ? tant il est vrai, que la guerre est un mal universel , que Dieu fait sentir aux heureux comme aux malheureux , pour les punir tous !

S'il vous en coûte donc , SIRE , pour faire la Paix ; si vous l'achetez chèrement ; que vous en ferez avantageusement & glorieusement dédommagé , par la grandeur d'âme que vous y ferez paroître ; par le bien infini que vous procurerez à tant de peuples accablés ! & sur tout par le trésor précieux que vous acquerez , en vous attachant plus fortement que jamais les cœurs de vos sujets.

Quelle richesse & quelle force pour un Roi , que la tendresse & la confiance de ses sujets ? que ne trouvent-ils pas dans leurs cœurs , quand ils sont véritablement à lui ? Quel Empire , (écrivoit un grand Evêque à un Empereur ,) y a t'il mieux établi , & dont les fondemens soient plus sûrs , plus solides , que celui qui est fondé sur l'affection & l'attachement des peuples ? qui est-ce qui est plus en assurance & moins à craindre , qu'un Prince qu'on ne craint point , & pour qui tous ses sujets craignent ?

Que n'avez-vous donc pas à attendre , SIRE , des vôtres ? leur donnant des preuves si effectives de votre bonté pour eux ? que ne devons nous pas faire en notre particulier , pour vous en marquer notre reconnoissance ? Nous qui sommes les Pasteurs & les Peres Spirituels de vos peuples , plus intéressés & plus sensibles que d'autres à leurs miseres ? Nous , qui par notre caractère , sommes des Ministres de Paix , obligés à la désirer , à la demander,

mander, & à la procurer par tous les moyens qui peuvent dépendre de nous? heureux si nous pouvons y contribuer par quelque endroit! non seulement par nos vœux & nos prières; mais aussi par nos biens! Nous les tiendrons bien employez, à payer un don si précieux, & nous ne craignons point d'en changer la destination, (ce que nous ne pourrions faire sans crime,) en les faisant servir à soulager vos peuples, à les faire jouir de la Paix, ou à les défendre par une bonne guerre, de la fureur de vos ennemis, & en défendre même l'Eglise, qui n'est pas moins attaquée que vôtre Royaume, & dont les intérêts ne peuvent être séparés de ceux de V. M. parce qu'elle en est le plus ferme & le plus solide appui.

Faisse le Ciel, que les grands & importants services que V. M. a rendus & rend encore tous les jours à la Religion, soient promptement recompensez, par une Paix sûre & durable! Que Dieu, de qui seul elle dépend, (& qui l'a refusée jusques à présent dans sa justice, en punition des pechez du monde,) apaisé par les prières & gémissements de tant de peuples affligés, l'accorde enfin dans sa miséricorde. Que V. M. après avoir été longtemps un David guerrier & généreux, soit le reste de ses jours un pacifique Salomon; Que ses jours, si précieux pour nous & pour tous ses sujets, approchent, autant qu'il sera possible, de ceux des Patriarches avant le Déluge. Que V. M. voye encore naître dans sa famille Royale, plusieurs Princes qui perpétuent sa race & la fasse durer jusqu'à la consommation des siècles. Qu'elle ait la joye de les former elle même & de leur inspirer, par
ses

les grands exemples & les sages maximes, des sentimens dignes de leur Auguste naissance. Mais qu'elle ait aussi la consolation de voir ses peuples heureux, qu'ils puissent se reposer tranquillement, selon l'expression d'un Prophete, *chacun sous sa vigne & sous son figuier, sans craindre aucun ennemi*, qu'ils fassent de leurs épées, des focs de charuë, & de leurs lances, des instrumens à remuer la terre. Que V. M. regne de plus en plus dans leur cœur, & qu'elle y soutienne toujours plus fortement le Royaume de Dieu, par une Religion pure & sans tache, une pieté sincere & solide, telle qui convient à un Roi & à un Royaume TRES-CHRE'TIEN.

VII. Le Roi remercia l'Assemblée des grandes marques de son zele & de son attachement au soulagement des peuples & au bien de l'Etat: Tous les Députez ayans eu l'honneur de baiser la main à Sa Majesté, l'Assemblée alla en corps, rendre ses respectueux devoirs à Monseigneur le Dauphin, à qui Mr. le Cardinal de Noailles fit ce compliment au nom du Clergé-

*Harangue
du même
Cardinal à
Monseigneur
le Dauphin.*

MONSEIGNEUR,

C'Est avec la même joye & le même empressement, que nous venons vous rendre nos tres-profonds respects, c'est un devoir où nous ne trouvons pas moins de plaisir que de justice. Nous reconnoissons ce qui est dû au rang que vous donne vôtre auguste naissance : mais nous ne sentons pas moins ce que demande de nous vôtre bonté naturelle, qualité si rare, quoique nécessaire dans une si grande élévation, parce que le cœur s'éleve ordinairement à proportion de ce qu'il se voit au dessus des autres.

Combien de Princes croyent n'être sur le Trône que pour eux-mêmes? que pour satisfaire leurs desirs? qui ne regardent leurs Sujets que comme leurs esclaves, & qui sont insensibles à leurs peines?

Vôtre Religion, MONSEIGNEUR, & votre bon cœur, vous donnent d'autres sentimens: vous sçavez que Dieu n'a mis les Souverains sur la tête des autres hommes, que pour les protéger, les secourir & les soulager dans leurs maux; qui doivent, comme lui, descendre de leur élévation, pour voir ce que les peuples souffrent; entrer dans leurs peines, & travailler à les en délivrer. En remplissant un si juste devoir, non seulement ils rendent à Dieu ce qu'ils lui doivent; mais ils se soutiennent & se fortifient eux-mêmes, parce qu'ils gagnent le cœur & l'attachement des peuples, qui fait la plus grande force des Rois. *La miséricorde & la vérité gardent le Roi, sa clemence affermit son Trône*, disoit le plus sage & le plus heureux de tous les Rois, tant qu'il s'est laissé conduire par la sagesse de Dieu.

Conservez donc, MONSEIGNEUR, cette bonté si agreable à Dieu, si aimable pour tous ceux qui dépendent de vous, & si utile pour vous-même; augmentez-la pour le Clergé attaché à vous par tant de liens; par la Religion, par reconnoissance, par zèle pour le Roi, dont on ne peut vous séparer; puisque le cœur & la tendresse vous unit à Sa Majesté, encore plus que la naissance & le devoir.

Vous sçavez à quel point nous lui sommes dévoués, quels efforts nous avons faits & voulons faire encore pour son service; que nous ne consultons plus nos forces, mais seulement nos cœurs, d'abord qu'il a besoin de nous.

Tout

Tout cela vous répond, MOMSEIGNEUR, de nôtre attachement pour vous, & nous fait espérer vôtre bonté & la continuation de vôtre protection pour le Clergé : Nous vous la demandons avec instance, & nous osons assurer que nous la méritons par nôtre profond respect, par une fidélité à toute épreuve & par les vœux sinceres & ardens que nous faisons pour vôtre longue conservation, pour vôtre prospérité, & pour celle de toute la Maison Royale.

Commissaires du Roi à l'Assemblée du Clergé.

VIII. Le vingtième Mars, Mr. le Comte de Pontchartrain Secrétaire d'Etat, Mr. Desmarez Contrôleur général des Finances, Messieurs le Pelletier de Souzy & Daguesseau Conseillers d'Etat ordinaires & du Conseil Royal des Finances, furent à l'Assemblée générale du Clergé en qualité de Commissaires du Roi ; Mr. le Pelletier de Souzy portant la parole fit un discours tres-éloquent, sur l'amour que le Roi avoit toujours eu pour son Clergé, sur les preuves que Sa Majesté avoit données pendant tout son Regne, de sa protection pour l'Eglise; de la justice & de la nécessité qu'il y avoit que le Clergé secondât Sa Majesté, pour s'opposer aux desseins des ennemis de la Couronne & de l'Eglise, qui, jusqu'à présent, avoient rejeté toutes les propositions de paix raisonnables que Sa Majesté leur avoit fait faire : Mr. le Cardinal de Noailles y répondit au nom de l'Assemblée, en donnant de nouvelles assurances de leur zele & de leur attachement pour le Roi & pour l'Etat : Le 27. du même mois, ces Commissaires retournerent à l'Assemblée, pour demander réponse à leur proposition. Le Clergé d'une commune voix déclara, qu'il accorderoit un secours de vingt-quatre

quatre millions de livres à Sa Majesté, pour le rachat à perpetuité, du secours extraordinaire, tenant lieu de capitation.

Cette somme est tres-considerable par elle-même; mais si la répartition s'en fait avec équité, comme on a lieu de l'esperer de ceux qui en seront chargez, elle n'incommodera pas extrêmement le Clergé: Pour prouver cette vérité; il n'y a qu'à considerer en quoi consiste le Clergé de France, & quel est son revenu fixe annuellement; on en a imprimé, avec privilege du Roi, un état fort circonstancié chez Antoine Warin à Paris; où l'on trouve que le Clergé de France consiste en dix huit Archevêchés; cent quatorze Evêchés; treize cens cinquante Abbayes d'hommes; cinq mille cinquante sept Abbayes de Filles; douze mille quatre cens Prieurés; cent quarante mille Cures ou Paroisses; cent cinquante-deux mille Chapelles; quatorze mille sept cens soixante dix-sept Monasteres d'hommes rentez, en ce non compris ceux des Ordres mandians, ni aucun des Benefices situez dans les lieux des conquêtes faites pendant le regne du Roi: & qu'enfin ce revenu annuel monte à trois cens douze millions de livres.

En quoi consiste le Clergé de France & quel est son revenu.

Suivant le dénoûbrement cy-dessus, il y a donc en France 325712. Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prieurez, Monasteres, Cures, Paroisses ou Chapelles: En faisant la répartition sur ces differens Benefices, suivant la difference de leurs revenus, on trouvera (comme nous avons déjà dit,) que le Clergé n'en sera pas incommodé: car à les taxer même tous également, (ce qui ne seroit pas juste,) on trouveroit qu'il suffiroit de

faire supporter à chacune des Dignitez ou possessions Beneficiales de France, la somme de soixante-quatorze livres, pour produire au delà des vingt-quatre millions; & en gardant une proportion raisonnable, la portion des plus gros Benefices n'itroit pas à six mille livres, & celle des simples Chapelains à douze ou quinze livres, qu'ils ne payeront qu'une seule fois, pour racheter à perpetuité les secours extraordinaires que le Clergé donnoit pour tenir lieu de capitation: & si l'on veut prendre la taxe au sol la livre du revenu de chaque Benefice, on trouvera que celui qui a 300. livres de revenu fixe, payera une seule fois, environ vingt-trois livres, les autres à proportion.

Le Roi fait une promotion d'Officiers Généraux.

IX. Au commencement d'Avril, le Roi fit une promotion de vingt-cinq Lieutenans Généraux, vingt-un Maréchaux de Camp, vingt-neuf Brigadiers d'Infanterie & dix-huit Brigadiers de Cavalerie ou Dragons: comme la liste imprimée en a déjà été envoyée dans toutes les Provinces, nous ne l'inférons pas ici.

Arrêt du Parlement de Paris, contre deux Brefs du Pape &c.

X. Le 18. Janvier dernier, la Cour de Rome rendit deux Brefs, l'un desquels condamne un Mandement & trois lettres de Mr. l'Evêque de S. Pons: l'autre condamne un Livre imprimé à Paris en 1708. sur l'origine de la Régale, composé par le sieur Audoul: Mr. Fleury Avocat général au Parlement de Paris, fit un long & sçavant discours le premier Avril, pour faire voir la nullité & l'injustice de ces Brefs prétendus, contraires aux droits de l'Eglise Gallicane, à l'autorité du Roi, & à celle du Parlement, sur lequel la Cour prononça cet Arrêt.

des Princes &c. Mai 1710. 309

LA COUR a ordonné & ordonne, que pardevant Me. Jean le Nain, Conseiller qu'elle a commis, il sera informé contre ceux qui ont vendu ou distribué des copies manuscrites ou imprimées desdits écrits en forme de Brefs. Fait desdites à toutes personnes de les imprimer, débiter ou distribuer, même de les retenir; enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les rapporter au Greffe de la Cour, pour y être supprimez; le tout sans approbation des Mandemens & écrits dudit Evêque de Saint Pons & du Traité de l'Origine de la Regale, composé par ledit Audoul: Ordonne que les Arrêts & Reglemens de la Cour, seront executez selon leur forme & teneur; ce faisant fait très expresse inhibitions & desdites à tous Imprimeurs, Marchands Libraires & autres, d'imprimer, vendre ou débiter aucunes Bulles ou Brefs de la Cour de Rome, sans Lettres Patentes du Roi, pour en ordonner la publication, registrées en la Cour, à peine de trois mille livres d'amande, de punition corporelle s'il y échet: & sera le présent Arrêt lu, publié & affiché par tout où besoin sera. Fait en Parlement le premier jour d'Avril 1710. Signé, DONGOIS.

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. PAR ordre du Cardinal Grimani, on a séquestré les revenus que le Grand Duc

Mr. Grimani fait

*sequestrer
les revenus
du Duc de
Toscane.*

Duc de Toscane, possède dans le Royaume de Naples, à cause que ce Prince n'a pas été ponctuel à payer les quarante mille Pistoles de contributions, prétendues par les Commissaires Imperiaux.

*Abbé prisonnier de
l'Inquisition
& pour quoi.*

II. L'Abbé Canfora Napolitain, ayant composé un petit livre contre les droits & usages de l'Inquisition Romaine, qu'il a dédié à la Cour de Barcelonne; dans lequel il tâche d'établir des Regles pour s'exempter de la rigueur & des injustices de ce Tribunal; cet Abbé fut arrêté passant à Rome, pour aller faire ses présens à Barcelonne, & conduit dans les prisons du saint Office: Les Inquisiteurs n'auront pas de la peine à convaincre cet Abbé, d'un crime moins irrémissible, que celui d'avoir blasphémé contre le saint Esprit; puis qu'on l'a trouvé saisi de la minute de son ouvrage, & de 200. exemplaires imprimez: le Cardinal Grimani, & le Marquis de Prié, se sont déjà donnez quelques mouvemens pour reclamer ce prisonnier, comme sujet zelé pour les interêts de la Maison d'Autriche: mais jusques à present, leurs démarches ont été inutiles.

Le Pape leve la censure contre les Ministres Imperiaux à Naples & à Milan.

III. Le Pape a fait expédier deux Brefs, l'un au Cardinal Pignatelli Archevêque de Naples; l'autre au Cardinal Archinto Archevêque de Milan, par lequel sa Sainteté les a autorisé d'absoudre des censures Ecclesiastiques, ceux qui ont eu part directement ou indirectement, à l'exécution des Edits des Cours de Vienne & de Barcelonne, en vertu desquels on avoit séquestré les biens des Ecclesiastiques absens de ces deux Etats.

des Princes &c. Mai 1710. 311

IV. Sur les bruits qui s'étoient répandus que le St. Pere alloit faire une promotion de Cardinaux, le Ministre de Portugal forma une opposition entre les mains du Cardinal Paulucci Secrétaire d'Etat, par laquelle il protestoit d'irregularité & de tout ce que de droit, au cas qu'on passât outre à cette promotion, avant d'avoir fait celle que les Couronnes attendent sur leur nomination depuis tant d'années. Plusieurs autres Ministres étrangers écrivirent au même Cardinal sur ce sujet; il y a beaucoup d'apparence, que sa Sainteté différera encore cette promotion, jusques à ce que les guerres d'Espagne & de Pologne soient terminées, afin de se regler sur le choix des sujets proposez par les Princes prétendans à ces deux Couronnes.

*Opposition
faite pour la
promotion
des Cardinaux.*

V. Mr. Molinez Doyen des Auditeurs de Rotte, qui avoit été suspendu à l'occasion des broüilleries des Cours de Rome & de Madrit, eut ordre du Pape, au commencement de Mars, de reprendre les fonctions de sa Charge, & de celle de Regent de la Penitencerie: on presume de là, que ces differens sont en terme d'accomodement.

Mr. Molinez Doyen de Rotte, rétabli dans les fonctions de sa Charge.

VI. Le cinquième du mois de Mars, Mr. le Duc de Savoye reçut des Lettres de la Cour de France, qui lui furent envoyées par un Exprés du Commandant de Suze, par lesquelles S. A. R. reçut avis de l'heureux accouchement de Madame la Duchesse de Bourgogne d'un nouveau Prince, qu'on a nommé *Duc d'Anjou*: Toute la Cour complimenta S. A. R. & Madame Royale son Epouse, sur la naissance

Mr. de Savoye complimenté sur la naissance du Duc d'Anjou.

de leur petit Fils. Des lettres particulieres marquent, que dans le compliment que l'Archevêque de Turin fit à Madame Royale, il lui dit entre autres choses.

*Harangue
de l'Arche-
vêque de
Turin à ce
sujet.*

„ Quelle consolation, Madame, pour V.
„ A. R. & pour toute son Auguste Mai-
„ son, d'apprendre que parmi le trouble &
„ l'agitation de l'Europe, Dieu repende de
„ si grandes Benedictions sur vôtre Famil-
„ le ? Quelle satisfaction V. A. R. ne ressent-
„ elle pas au dedans d'elle même, des assuran-
„ ces que Dieu lui donne, de voir un jour
„ deux de ses petits Fils, assis sur les Trô-
„ nes de France & d'Espagne ? Fasse le
„ Ciel que la Paix faisant bientôt cesser les
„ horreurs de la guerre, réunisse pour tou-
„ jours les cœurs des trois Souverains qui
„ vous sont si chers, de maniere que leurs
„ armes ne soient jamais employées qu'à
„ se protéger les uns les autres &c.

Madame Royale parut tres sensible au discours de ce Prelat, & lui dit presque la larme à l'œil; *je vous prie Mr. de demander à Dieu, dans vos Divins sacrifices, l'accomplissement des souhaits que vous venez de me faire.*

*Madrigal
sur la nais-
sance de Mr.
le Duc
d'Anjou.*

Puisque cet article nous a donné occasion de parler de la naissance de Mr. le Duc d'Anjou, nous joindrons ici un Madrigal de la façon du Sr. Maugard.

*Qu'aperçois-je autour du Berceau,
De ce Mignon des Dieux si riant & si beau,
Pour qui la Cour prépare une pompeuse fête?
Que de fleurs & d'épies par un art tout nou-
veau,*

Ombrent son Auguste tête?

Flore,

*Flore, la jeune Flore & la blonde Cerez,
Font briller près de lui leurs plus riches at-
traits;*

Les jeux & les amours sont peints sur son visage.

La Paix dans un charmant lointain,

Se montre l'Olive à la main :

Que signifie ô Dieu ? cette agréable image,

Qu'à mon esprit ravi Melpomene offre encor.

Peuples banissez la tristesse,

Ne poussez desormais que des cris d'allegresse,

Vous allez voir le siecle d'or.

VII. Lors que les Alliez s'emparerent de Gibraltar, ils y trouverent cent pieces de Canon, quoi qu'il n'y eut que cent hommes de garnison pour deffendre la Place : au contraire l'Artillerie que les Imperiaux menerent avec eux pour la conquête de Naples, ne consistoit qu'en six pièces de Canons mais ils avoient un grand nombre d'Officiers d'Artillerie, qui sont encore inutiles & à la charge du Royaume : Les Napolitains ont demandé plusieurs fois à la Cour de Vienne, d'être déchargés de cette dépense, ils ont offert de faire transporter par Mer cette Artillerie à Trieste à leurs dépens; parce qu'on leur avoit dit, que tant que ces Canons seroient à Naples, les Officiers d'Artillerie y étoient nécessaires: mais le Cardinal Grimani a déclaré aux Magistras, que l'Empereur ne vouloit pas risquer ces Canons sur la Mer; qu'il falloit les transporter par terre à travers de l'Etat Ecclesiastique; qu'il falloit pour cela cent soixante Bœufs, avec quarante Chevaux, & trente mille Ducats pour les frais du transport. Sans consulter l'Oracle, on voit

*Officiers
d'Artillerie
Imperiaux
inutiles à
Naples.*

bien quel est le but de Mr. Grimani.

*Mr. de
Steinville
Gouverneur
de Transil-
vanie.*

VIII. Il ne s'est rien passé dans l'Empire ni en Hongrie le mois passé, qui merite un article séparé : Il suffira de remarquer ici succinctement, que les Imperiaux & les Hongrois, ont remporté tour à tour, de petits avantages qui ne decident rien pour la Paix de ce Royaume là. Que Sa M. I. a nommé le Général de Steinville pour Gouverneur de Transilvanie : C'est un Seigneur Lorrain d'une valeur & d'un merite très distingué : La Cour Imperiale se promet de son habileté, qu'il ramenera les peuples de cette Principauté au point de la soumission desirée depuis si long-tems.

Les peuples d'Allemagne sont revenus de la terreur panique, que quelques Puissances alliées avoent affecté de leur inspirer, sur une prétendue irruption des François dans l'Empire, pour porter le Corps Germanique, à mettre sur pied un plus grand nombre de troupes, afin qu'étans une fois en Campagne, les Alliez pussent en disposer à leur volonté : Les plus credules ont donné dans le Panneau ; mais beaucoup d'autres n'ont pas été si faciles à persuader.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du NORD, depuis le mois dernier.

*Fable du
Chien & de
l'ombre.*

I. **P**UIS qu'E'ope donne les animaux pour modele aux hommes, je puis bien appliquer aux Danois la Fable du Chien & de l'ombre; puis qu'ils ont quitté

la réalité d'une douce & tranquile Paix,
pour courir à la conquête de la Suède; si
la comparaison de ma Fable n'est pas tout
à fait juste, elle ne laissera pas d'égayer un
moment le Lecteur.

L'heure de mon soupé venuë,
On tira de ma broche un carré de Mouton;
Et ma servante Janeton,
Pour causeuse au quartier connuë,
Loïn d'avoir l'œil au Rot de sa broche tiré,
Le planta sur un plat & s'en fut à l'arné,
Causer avec Pierrot, le valet du Curé.
Cependant un Barbet à succeder habile,
Convitoit de l'œil mon carré.
L'absente Janeton rendoit le coup facile;
Ainsi se voyant seul, il goba mon soupé,
Sortit & s'en alla d'une jambe gaillarde,
Passer entre ma babillarde,
Et Pierrot avec elle au babil occupé.
Au voleur, au voleur, cria ma cuisiniere,
Pierrot prit un bâton, courut après le chien;
Mais d'un jaret alerte, il détala si bien,
Que les laissant bien loïn derrière
Jurant & pestant de chagrin,
Il s'en fut avec son butin
Jusques au bord de la Riviere.
Bâle en bouche il se lance dans l'eau
Pour gagner l'opposé rivage;
A peine mon Barbet se fut mis à la nage,
Qu'aux rayons du Soleil jettant l'œil sur
les eaux,
Comme un chien le plus sot du monde,
Il crut apercevoir sous l'onde
Dans l'ombre du carré le Roi des Aloyaux.
Que vois-je? dit-il, plein de joye,
Le Ciel offre à ma gueule une nouvelle proye,
Digne

*Digne de remplir mes boyaux.
Aloyau de mon ame il faut que je te mange,
Tu fus toujours l'objet de mon tendre appetit,
Du morceau que je tiens je vais faire un
échange.*

*Et comme un animal d'esprit,
Pour le plus gros morceau quitter le plus petit.*

*C'est ainsi que le sage en use,
Et par cette raison la voisine Margot,
Finette, qui jamais dans son choix ne s'abuse,
A Colin prefere Pierrot.*

*Ainsi raisonnoit dans sa tête,
Mon sot Barbet, séduit par l'apas décevant;
Il en tr'ouvre la gueule, & la stupide bête,
Pour son Mouton lâché ne gobe que du vent.*

*Travaillons tous tant que nous sommes,
Ane point nous donner de semblables remors,
Mais dans ce monde hélas! que d'hommes,
Prenent l'ombre & laissent le Corps.*

*Avantages
que le Roi
de Danne-
march tire
de la guerre
qu'il fait à
la Suede.*

II. Toute l'Europe regarda avec une espèce d'indignation, le procédé du Roi de Dannemarck, d'avoir, sans sujet, déclaré la guerre à la Suede, dans le tems qu'elle n'avoit aucunes troupes pour se deffendre, & que son Roi malheureux & infortuné, s'étoit vû dans la necessité, (après la perte de toute son Armée.) d'aller chercher un azile dans l'Empire Ottoman : chacun jugea que Sa Majesté Danoise, n'auroit pas fait cette levée de bouclier, si le Roi de Suede avoit été moins éloigné ou moins malheureux ; mais que voulant profiter de l'accablement de son voisin, il ne comptoit pas moins que de se partager le Royaume de Suede, avec le Czard de Moscovie, le Roi Auguste &c. Les commencemens de
cette

cette guerre ne pouvoient être plus avantageux aux Danois, ils occuperent d'abord Helsingbourg, dont ils firent leur Place d'armes, y assemblerent leur Armée & leurs Magazins: Ils firent la conquête de Christianstadt & de quelques autres Places d'Esclanie; jetterent l'alarme dans toute la Province, & firent état d'aller jusques à Stockholm avant la fin de la Campagne. On étoit occupé à Copenhague & dans tout le Dannemarck, à des réjouissances publiques, au sujet de toutes ces victoires, lors qu'on y eut avis, au commencement de Mars, que les Suedois se dispoient à tenter le secours de Landskroon & de Malmö, deux Places d'Esclanie, que les Danois tenoient bloquées depuis quelque tems.

III. Sur cet avis le Roi de Dannemarck envoya des renforts considerables au Général Rantzau, qui avoit pris le Commandement de l'Armée, à cause qu'une maladie affés subite, empêchoit le Comte de Reventlau d'exercer cette Charge: parmi les troupes qui passerent en Esclanie, il y avoit le Regiment des Gardes Danoises à Cheval; le beau Regiment de Cavalerie de Holcken: & plusieurs détachements des troupes qui étoient dans le Holstein Danois: Sa M. D. avoit alors dix-sept mille hommes de vieilles troupes en Esclanie, & tous les imprimez étrangers nous affuroient, *que si les Suedois faisoient ferme, il y auroit dans peu une action, dont les Danois se promettoient tout l'avantage;* La victoire leur paroissoit d'autant plus certaine, qu'ils avoient que le Comte de Steimbock
Général

*Mepris que
les Danois
font des Suedois.*

Général Suedois, n'avoit qu'une armée composée de Milices levées à la hâte, mal armées, encore plus mal aguerries, que ces nouveaux Soldats étoient à demi nuds & sans folde, parce que la Suede étoit dénuée de tout, la guerre de Pologne Payant épuisée d'argent, de Soldats & d'Officiers. (C'est ce qu'on débitoit, pour encourager ceux qui devoient prendre parti dans cette ligue.)

Les projets des hommes sont souvent renversez.

IV. Voilà le mépris que les Danois faisoient de leurs ennemis, & les dispositions de la bataille dont ils se promettoient la victoire : nous verrons un peu plus bas quel en a été le succès ; ce n'est pas d'aujourd'hui que Dieu a renversé en peu de tems les projets des hommes ; outre les exemples que l'histoire ancienne & moderne nous en fourni, nous en avons de très ressentis en ce qui s'est passé à Hocstedt, à Turin, à Almanza, à Pultowa, & en dernier lieu à Helmbourg : ce sont là de très belles matieres, sur lesquelles les Politiques peuvent étendre leurs réflexions, & les Theologiens leur morale.

Les Danois levèrent les blocus de Landscroon & Malmö, abandonnent Christianstadt.

V. Le Comte de Steimbock, ayant, (comme je viens de remarquer,) rassemblé ce qu'il put tirer des foibles garnisons d'Escanie, & reçu quelques mille hommes de Milices de Suede, auxquels se joignirent beaucoup de volontaires, en forma une armée de quinze à seize mille hommes, avec laquelle il marcha au secours de Malmö & de Landscroon : à peine les Danois eurent-ils avis de ce premier mouvement, qu'ils abandonnèrent le blocus de ces deux Places, & évacuent celle de Christianstadt, où ils avoient

avoient garnison : on publia que c'étoit pour grossir leur armée, afin d'aller combattre celle de Suede : : mais on aprit bientôt que c'étoit pour aller couvrir Helfimbourg, où le Roi de Dannemarck avoit fait faire de gros magazins.

Ils camperent & se retrancherent devant Helfimbourg, ayans un marais & un gros Village à la droite, un étang & un bois à la gauche, & la Ville derriere, qui leur fournissoit tout ce dont ils pouvoient avoir besoin. Ce camp avantageux, devoit être pour le Comte de Stéimbock un *Nec plus ultra* : Ce Général vint néanmoins camper le neuf Mars à une lieuë de celle des Danois ; il employa toute la nuit à disposer ses troupes au combat, & leur trouvant beaucoup de bonne volonté, il marcha le 10. au matin à l'ennemi, qu'il trouva rangé en bataille sur deux lignes : la premiere étoit de 22. Escadrons & de 14. Bataillons : Le Général Major Eclsted commandoit au centre, le Major Général Rochstein l'aîle droite, & le Major Général Devvitz la gauche : le Général Rantzau ayant le commandement général. La seconde ligne étoit de huit Bataillons seulement au centre, & de trois Escadrons sur chaque aîle, commandée par le Major Général Brogdorf, & par le Prince Charles de Hesse Philisthal.

*Bataille de
Helfimbourg
gagnée par
les Suedois
sur les Da-
nois.*

Les Danois fortirent de leurs retranchemens, & furent attaquer les Suedois, qui n'en étoient qu'à une grande portée de mousquet, avant qu'ils eussent formé leur gauche. Ils renverserent d'abord huit Escadrons Suedois ; mais s'étant bientôt ralliez, ils envelopperent les Gardes du Corps Danoises, qui furent

furent entièrement taillez en pieces , n'en étant échapé que 80. hommes , la plupart bleffez à mort : Les Suedois attaquèrent ensuite le gros de l'Infanterie , & en même tems le reste de la Cavalerie ; le choc fut rude pendant quelques heures : mais enfin cette première ligne étant culbutée , la seconde ligne fit peu de résistance ; Tout ce qui n'avoit pas été tué ou pris lâcha le pied , & se retira en désordre dans Helsingbourg ; ainsi le champ de bataille , l'artillerie , les bagages , les tentes , & un grand nombre de Prisonniers , restèrent aux Vainqueurs , qui allèrent camper dans le camp d'où les Danois étoient sortis pour combattre : Il n'est resté que 35. hommes du Regiment du Prince Royal , & cinquante de celui du Prince de Hesse : les autres furent aussi mal traités à proportion de leur résistance : Je n'ai point encore vu de liste exacte de la perte de part & d'autre ; mais les Danois conviennent qu'ils ont perdu 8000. hommes outre leurs bleffez , & généralement tous les chevaux de leur Cavalerie & Dragons.

Les Danois abandonnent Helsingbourg , tuant leurs chevaux & détruisent leurs magasins.

Lorsque le Roi de Dannemarck eut avis de ce fâcheux événement , il fit partir tous les bâtimens qui se trouverent dans le port de Copenhague , pour aller seconder ceux d'Elfenour , occupez à sauver dans l'Isle de Zeelande les bleffez & les débris de son Armée ; Cependant les Suedois pressoient vivement Helsingbourg , & s'ils avoient eu une Escadre dans le détroit du Sund , le reste de cette Armée auroit été prise à discrétion : Enfin ne pouvant plus se maintenir dans Helsingbourg ; le Major Général Devvitz , (qui avoit pris le commandement de l'Armée délabrée , à cause que le Général Rant-

zau est du nombre des blesez,) fit transporter à Elsfeneur environ 9000, hommes échapez, (la plupart blesez,) & quelques bagages ; mais n'ayant pas le tems d'embarquer les chevaux, il fit tuer ou couper les jarrets à plus de 3000. de ces pauvres animaux ; Il fit détruire dix mille muids de grains, cent tonneaux de sel, &c. qui étoient dans les magasins : mais les Habitans d'Elfsimbourg en ont sauvé une bonne partie. Voilà quel a été le succès de cette guerre ; on ne sçait pas encore quelle en fera la suite.

Les Prisonniers Danois ont été occupez pendant plusieurs jours, à traîner dans la mer, les chevaux que leurs Officiers avoient fait tuer, pour prévenir l'infection qu'ils auroient pû causer. Les Danois réduits à la défensive, d'insultans qu'ils étoient avant cette bataille, mettent tout en usage pour rétablir leur Armée de terre, & pour équiper une flotte capable de garantir leurs côtes : ils se fondent beaucoup sur la diversion que le Moscovite leur fait esperer : Sa Majesté Danoise a envoyé pour cet effet, des Couriers coup sur coup, en Pologne. Les Suedois de leur côté, augmentent considérablement leurs Armées de terre & de mer.

VI. On a eu la confirmation de differens endroits, que la Trêve entre le grand Seigneur & le Czar avoit été signée & ratifiée de part & d'autre, pour trente ans, à compter du jour du Traité de Carloyvitz ; ainsi voilà les apparences de guerre entre ces deux puissances dissipées : Les Moscovites ajoutent à cette nouvelle, que Sa Hauteffe s'étoit engagée de ne donner aucun secours au Roi de Suede, contre les Moscovites, au moyen

*Trêve signée
entre le Turc
& le Czar.*

*Sur le retour
du Roi de
Suede dans
ses Etats.*

de la parole donnée par le Czar, tant en son nom qu'en celui de ses Alliez, de ne mettre aucun obstacle au retour de Sa M. Suedoise dans ses Etats, suivie de tous les Officiers & Soldats qui s'étoient ramassez près d'Elle à Bender : mais on n'a encore rien appris de positif de la marche de ce Monarque, ni de la route qu'il doit tenir.

*Lutheriens
de Silesie
privez des
avantages
du Traité
d'Alt-Ra-
stadt.*

VII: Si l'éloignement du Roi de Suede a donné lieu au Roi Auguste de violer le Traité d'Alt-Rastadt, la Cour de Vienne ne se croit pas non plus obligée de l'observer, en ce qui concerne le libre exercice de la Religion Lutherienne dans la Silesie; puis que les avis de Saxe portent, qu'on avoit abatu les nouveaux Temples, que ce Traité leur avoit permis de bâtir; qu'on leur a ôté leurs Ecoles, & qu'on les oblige d'envoyer leurs Enfans aux Ecoles Catholiques. Quoi que cette nouvelle n'ait pas été agréable aux Princes Protestans, il n'y en a aucun qui ait osé épouser la défense de ceux de Silesie; parce que chacun est allés occupé de ses propres affaires.

*suite des
divisions de
Pologne.*

VIII. Les Senateurs & les Députez de la Noblesse, qui composent le grand Conseil assemblé à Varsovie, depuis le commencement de Fevrier, ne sont encore convenus que de deux articles, qui même, jusques à present, ont été sans exécution: le premier regarde la nécessité de faire sortir du Royaume, les troupes Moscovites & Saxonnnes; le second d'obliger les Moscovites d'évacuer Elbing & d'y mettre garnison Polonoise, pour éviter que les Brandebourgeois ne s'emparent de cette Place, comme l'on sçait qu'ils en ont formé le dessein. A
l'é.

À l'égard du premier point, le Czard & le Roi Auguste, refusent d'y donner les mains : pour ce qui concerne le second, les Moscovites ne prétendent pas d'avoir fait la conquête d'Elbing, pour la rendre si aisément aux Polonois.

Les Moscovites renouvent Elbing.

Afin de s'en assurer la possession, le Général Nostitz a renforcé la garnison jusques à trois mille hommes, & fait travailler à fortifier la Place : au commencement de Mars, il exigea une contribution de deux cent mille Florins des Bourgeois, & cinquante mille des Magistrats : sur la remontrance qu'on lui fit, que cette demande étoit exorbitante par rapport à leurs facultez, le Général Moscovite répondit, que cette contribution n'étoit qu'une gratification en considération de ce qu'il venoit de les délivrer de la domination Suedoise, qu'ils devoient prendre des mesures pour y ajouter l'entretien des troupes dont l'invincible Czard de Moscovie vouloit bien affoiblir ses armées triomphantes, pour protéger la Ville contre ceux qui voudroient conspirer contre leur liberté.

IX. Le Prince Dochorouki, Ambassadeur du Czard à Varsovie, présenta au mois de Mars, un mémoire au grand Conseil, par lequel il demandoit au nom de son Maître :

Demandes des Moscovites aux Polonois.

1. Que les Traitez faits entre le Czard, & la Republique, sous les Regnes de Jean & Auguste Rois de Pologne, fussent imprimez & rendus publics.

2. Que ceux qui ont pris le parti des Suedois soient punis, du moins les principaux, sans pouvoir jamais posséder aucune Charge ni dignité, ni même être admis aux Diettes.

3. Que les troupes qui ont suivi le même parti, soient cassées.

4. Qu'on ne puisse, à l'avenir, lever aucunes troupes, sans le consentement du Roi & de la République.

5. Que les Généraux Polonois, ne puissent point avoir de troupes au-delà du nombre qui leur sera prescrit.

6. Que le Grand Conseil, nomme un Député pour aller à Constantinople, informer le Grand Sultan, du retour du Roi Auguste, & de ses Alliances pour le maintenir sur le Trône.

7. Enfin que Sa M. Cezarienne ne peut pas consentir à rapeller ses troupes de Pologne, jusqu'à ce que le repos soit rétabli dans le Royaume, par une Paix générale entre toutes les Puissances engagées dans les guerres du Nord.

X. Quelques jours après, l'Archevêque de Gnesne Primat du Royaume, & fort attaché aux intérêts du Roi Auguste, (qui craint les résolutions d'une Diète générale, fit la proposition suivante au grand Conseil.

*Proposition
faite au
Grand Con-
seil par le
Primat de
Pologne.*

1. Qu'on renouvelât la Confederation de Sandomir, qui seroit jurée par tous les Senateurs & Députez de la Noblesse.

2. Qu'il ne falloit assembler aucune Diète générale qu'après la Paix qu'on fera avec la Suede.

3. Qu'on fasse une Députation au grand Maréchal de la Couronne, pour l'engager d'augmenter considerablement l'Armée de la Couronne.

4. Que

4. Que ce ne sera que dans la première Diète générale, qu'on examinera les plaintes de la Noblesse & du peuple sur les taxes dont ils se prétendent surchargés.

5. Qu'on prieroit le Czard de payer les deux millions qu'il s'est engagé de fournir pour l'entretien de l'Armée de la Couronne, & cependant de rappeler toutes les troupes du Royaume; à la réserve des douze mille hommes Auxilliaires, auxquels on fera garder une bonne discipline: qu'on demandera encore à ce Prince de rendre la ville d'Elbing à la République, & de faire mettre en liberté le Prince Wienowski.

6. Qu'il étoit à propos de fortifier toutes les Places frontières du Royaume.

7. Et enfin qu'il faloit prendre des mesures efficaces, pour garantir les biens Ecclesiastiques, des ravages & insultes de la part des troupes tant étrangères que nationales.

Ces propositions, principalement le premier, le second & le quatrième article, ont produit de grandes contestations dans l'assemblée; qui n'a pas mieux approuvé les demandes du Ministre du Czard: on a même reconnu dans ce Conseil, qu'il y a plusieurs Palatinats qui ne sont pas fort favorables au Roi Auguste, & que son Antagoniste a encore beaucoup d'amis en Pologne. Tout cela fait juger, que si les Suédois remportoient de nouveaux avantages sur leurs ennemis, le Roi Auguste ne seroit pas long-tems tranquille sur le Trône Polonois; mais si la paix du Midi se faisoit, elle entraineroit inmanquablement après elle, celle du Nord

& celle de Hongrie: c'est ce que tous les peuples de l'Europe doivent souhaiter.

XI. Le 19. Fevrier le Sr. Charles Whitworth Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre, eut audience publique du Czard à Moscôu, sur la satisfaction que ce Prince avoit demandée de l'insulte faite à Londres au Sr. Metuof Ambassadeur Moscovite, dont nous avons parlé ailleurs,* Pour donner plus d'éclat à la chose, le Czard avoit fait mander tous les Ministres étrangers, les Princes & tous les grands Seigneurs de sa Cour, pour être presents à cette audience: il voulut que la harangue de l'Ambassadeur Anglois, fut traduite en langues Ruffiene & Allemande; que les Extraits collationnéz fussent signez de l'Ambassadeur, afin qu'elles fussent luës en ces différentes langues, & qu'on en distribuât des copies à tous les Ministres étrangers, tant à Moscôu que dans les Cours où le Czard a des Ministres.

Excuses de satisfaction donnée au Czard de Moscovie, sur l'insulte faite à son Ambassadeur à Londres contre le droit des gens.

Quoi que Mr. Metuof eût été insulté au mois de Juillet 1708. la Reine Anne n'écrivit la lettre de satisfaction au Czard, qu'au mois d'Août 1709. c'est à dire immédiatement après que la Cour de Londres eut des avis certains, des grands avantages que les Moscovites venoient de remporter sur le Roi de Suede à Pultowa. Par cette
 „ lettre la Reine s'excuse, de ce que les
 „ Loix d'Angleterre n'avoient pas permis
 „ de châtier les coupables suivant que leur
 „ crime le méritoit; que c'étoit à l'occa-
 „ sion de la satisfaction demandée par le
 Czard,

*. Voyez tome 9. page 264. Et tome 10. pages 50. 345. Et 407.

Czard, que le Parlement avoit fait une Loi, pour infliger les peines les plus severes contre ceux qui insulteroient à l'ave- nir quelque Ministre étranger; qu'elle avoit donné à son Ministre à Moscou des ordres & un plein pouvoir, de représenter sa personne Royale, pour faire à sa M. I. de Russie, des excuses satisfaisantes, comme elle auroit fait elle-même, si elle avoit pu être présente &c: cette lettre étant trop longue pour pouvoir trouver place ici, nous nous contenterons d'y joindre la harangue de l'Ambassadeur Anglois, puis qu'elle contient tout ce qui est d'essentiel, & que c'est un monument nécessaire à l'histoire & à la conservation du sacré droit des gens.

Harangue prononcée par l'Ambassadeur d'Angleterre à Moscow, en présence du Czard le 19. Fevrier 1710.

TRES HAUT ET TRES PUISSANT
EMPEREUR.

C E n'est qu'avec une douleur très sensible, que je suis obligé de faire mention à V. M. I. de l'affront qui est arrivé dernièrement à Mr. son Ambassadeur dans la grande Bretagne. J'en aurois beaucoup plus de ressentiment, si je n'étois pas pourvû des ordres exprés & du plein pouvoir, de déclarer avec combien de soin Sa M. la Reine de la G. B. ma très Clemente Maitresse, a tâché d'en donner une satisfaction suffisante, & proportionnée, tant à son équité, qu'à la grandeur de son ame, & telle qui puisse servir d'un témoignage évident

de son amitié constante , qu'elle a de tous tems eu pour V. M. I. qu'elle veut continuer inviolablement.

Le premier avis de ce fâcheux accident, n'arriva pas plutôt à la Cour, que les coupables ressentirent sa haute indignation Royale; on les arrêta; on les examina devant sa M. en son Conseil; on les emprisonna; on les poursuivit en justice suivant la rigueur de nos Loix; bien que celles-ci ne se trouvaient pas assez étenduës, on les déclara néanmoins infames, du consentement unanime de toute la nation, dans le Parlement assemblé, qui a fait connoître à l'univers, par un acte public, combien elle déteste l'indignité du fait, & a pris les précautions nécessaires pour prévenir dorénavant de pareilles insolences. On ne s'en est point tenu là: ces personnes coupables, ont été déclarées depuis indignes d'aucune grace ou protection, & exclusés du pardon général que sa M. la Reine a fait publier pour tous ses Sujets, même à ceux qui avoient attenté de la maniere la plus énorme, contre sa sacrée personne; & au lieu que d'autres criminels jouissent actuellement de ce bénéfice, ceux-ci souffrent jusqu'à présent la haute disgrâce de sa M.

Et afin que son équité Royale, & amitié, se répandent dans le monde davantage, & deviennent plus éclatantes, sa M. la Reine m'a bien voulu honorer du haut caractère de son Ambassadeur extraordinaire, Commissaire & Plenipotentiaire, & me donner le pouvoir de représenter sa personne Royale, comme si elle même étoit présente; pour témoigner en premier lieu
son

son chagrin , une juste & haute averſion qu'elle a pour ce fait téméraire, attenté contre un Miniſtre public , & ſur tout contre un que ſa M. la Reine eſtime très particulièrement : demander enſuite excuſe pour le deffaut & l'infuffiſance de nos anciennes conſtitutions, pour le cas d'une auſſi extraordinaire violation du droit des gens , pour laquelle on devoit avoir puni les coupables à la derniere rigueur & à bon titre, conformément au ſouhait de V. M. I. & aſſurer enfin V. M. I. de la maniere la plus ſincère , combien ſa M. la Reine, eſt portée pour l'entretien de l'ancienne amitié, & bonne intelligence, qui a été depuis ſi long tems entre les deux Couronnes ; ce qu'il plaiſe à V. M. I. de remarquer plus amplement, dans la lettre preſente, qui lui doit ſervir de témoignage du grand penchant & de la haute eſtime que ſa M. la Reine a pour V. M. I.

C'eſt pourquoi je prie très inſtamment , au nom de ſa M. la Reine, que V. M. I. daigne bien recevoir les excuſes ſuſdites , avec l'affection fraternelle & ordinaire : n'imputer point à ſa M. la Reine , ni à la nation Britannique, un accident, dont quelques perſonnes déreglées ſont Auteurs ; mais qu'en le mettant entierement en oubli, V. M. I. veuille bien continuer généreuſement ſa haute inclination à la Reine ma Maitreſſe & à ſes peuples. Pour moi je m'eſtimerai très heureux, ſi je puis contribuer en quelque maniere à ce grand ouvrage, ſi avantageux aux deux Couronnes & ſi néceſſaire à l'état de l'Europe.

En finiſſant, je demande la permiſſion

de pouvoir recommander les Sujets Britanniques, qui habitent en ce País, la haute protection de V. M. I. à l'égard du libre commerce, que leurs ancêtres ont commencé les premiers, par la voye d'Arcangel, avec de grands frais & perte de beaucoup de monde: *Etoit signé* CHARLES WHITWORTH.

*Reponse
du Czard à
l'Ambassadeur
d'Angleterre.*

XII. Après que l'Ambassadeur eut fini sa harangue, le grand Duc de Moscovie fit faire à haute voix, la lecture des deux traductions qui en avoient été faite en Allemand & en langue Ruffiene. Il fit aussi lire par un Secretaire Interprète la lettre de la Reine d'Angleterre; ensuite ce Prince parla ainsi à l'Ambassadeur Anglois, qui fut toujours debout, la tête découverte.

Il convenoit bien que Sa M. la Reine, nous eût donné la satisfaction entiere, en punissant les Criminels conformément à nos demandes, de la maniere la plus rigoureuse, comme il se pratique dans tout l'univers; mais puisque sa M. vous a ordonné de nous en faire des excuses en qualité de son Ambassadeur extraordinaire, pour ce cas, & de remonter qu'elle ne pouvoit pas leur infliger un tel châiment, à cause de l'insuffisance des constitutions de son Royaume; qu'elle a fait faire par son Parlement une Loy nouvelle pour l'avenir, nous recevons tout cela pour une marque de l'affection qu'elle a pour nous. & pour la satisfaction même. Nous donnerons les ordres nécessaires à nos Ministres, afin de vuider avec vous entierement cette affaire dans une Conférence.

Le lendemain vingtième Février, l'Ambassadeur

ambassadeur Anglois se rendit chez le Comte Gotoskin Grand Chancelier *de l'Empire de Russie*, (c'est le nom qu'on donne aux Etats du Grand Duc de Moscovie) où l'on regla ce qui restoit à terminer de cette affaire: „ Entre autres il fut convenu, que Sa Ma-
„ jesté Czarienne, deférant aux instances
„ & aux prieres de la Reine d'Angleterre „
„ avoit bien voulu recevoir les excuses faites
„ en son nom, pour satisfaction des outrages
„ faits à son Ambassadeur à Londres: „
„ Que Sa M. C. veut bien oublier les actions
„ criminelles des auteurs de cet affront, auf-
„ quels la Reine pourra pardonner: mais
„ qu'en consideration des signalés services
„ que Mr. Metuof & feu son pere ont rendu
„ dans diverses occasions à la Couronne
„ Imperiale de Russie, Elle prétend une sa-
„ tisfaction particuliere, pour la reputation
„ & l'honneur de son ministere: Que pour
„ cet effet Sa M. la Reine écrira une lettre de
„ satisfaction à Mr. Metuof; le fera rem-
„ bourser de tous les frais & dommages qu'il
„ a souffert à l'occasion de cet affront: qu'au
„ moyen de ce, cet Ambassadeur aura per-
„ mission de Sa M. C. d'accepter le present
„ ordinaire de Sa M. la Reine, & de lui de-
„ mander sa Lettre de Recreance: Que
„ tout cela étant exécuté, le Czar remettra
„ à l'Ambassadeur d'Angleterre à Moscou,
„ une Lettre par laquelle ce Prince écrira à
„ la Reine, qu'il est content & satisfait des
„ susdites excuses, &c. Tout cela paroît un
„ peu humiliant pour la fierté d'une Princesse,
„ qui se pretend en droit d'imposer des loix
„ à toute l'Europe.

XIII. Le Public s'attend, sans doute, que

que nous lui donnions le précis de l'Acte du Parlement Britannique, dont on vient de parler : Cela nous paroît même d'autant plus nécessaire, que par cette loi, on a pourvû à la sûreté de tous les Ambassadeurs & Ministres publics, qui résideront en Angleterre; Loi d'autant plus estimable, qu'elle est la première que les Anglois ayent faite dans ce genre; qui assure les privilèges des Ambassadeurs; pourvoit à la sûreté des moindres de leurs Domestiques, pendant que la Majesté Royale de la nation Britannique est exposée à la discretion, à la fureur & à toutes les passions d'un peuple souvent inquiet & turbulent. Cet Acte passé au commencement de la septième année du regne de la Reine Anne, c'est-à-dire, au mois de Mars 1709. contient en substance.

*Acte ou loi
d'Angleterre
pour la sûreté
des Ambassadeurs
& Ministres
étrangers.*

„ Que plusieurs personnes turbulentes,
 „ ayans d'une manière outrageante, insulté
 „ la personne de Son Excellence André Ar-
 „ temonovvits Metuof Ambassadeur extra-
 „ ordinaire de Sa M. C. Empereur de la
 „ Grande Russie, en l'arrétant en pleine
 „ rue, & le tirant par violence hors de son
 „ carrosse, au mépris de la protection ac-
 „ cordée par Sa M. contre le droit des Gens,
 „ & au préjudice des droits & privilèges des
 „ Ambassadeurs & Ministres publics, qui
 „ doivent être tenus sacrés & inviolables :
 „ Il est déclaré par Sa M. de l'avis & consen-
 „ tement du Parlement & par son autorité,
 „ que toutes actions, procès, Arrêts & proce-
 „ dures commencées & poursuivies contre
 „ ledit Ambassadeur, par qui que ce puisse
 „ être, & les cautions données par lui ou de
 „ sa part, jugement rendu en conséquen-
 „ ce, sont entièrement nuls & invalides.

„ Que pour prévenir de pareilles inso-
„ lences à l'aveur, il est déclaré, que tous
„ Ordres de Justice & procès, qui, en quel-
„ que tems que ce soit, seront faits ou pour-
„ suivis, contre la personne d'aucun Am-
„ bassadeur, ou autre Ministre public, de
„ quelque Prince étranger que ce soit, auto-
„ risé & reçu comme tel par Sa M. par ses
„ héritiers ou successeurs: ensemble tous
„ les Domestiques desdits Ministres publics,
„ ne pourront être arrêtez ou emprisonnez,
„ pour quelle cause que ce soit.

„ Il est encore arrêté & ordonné, que ceux
„ qui oseront poursuivre de tels procès, &
„ que tous Sergens & Officiers de Justice qui
„ y travailleront ou les exécuteront, seront
„ tenus & regardez comme gens qui violent
„ le droit des Gens, & comme perturba-
„ teurs du repos public. Que le Grand Chan-
„ celier, le Garde des Sceaux & les Chefs
„ de Justice, ou deux d'entr'eux, leur im-
„ poseront les peines, amendes & châtimens
„ corporels qu'ils jugeront à propos.

„ Il est cependant déclaré, qu'aucun Mar-
„ chand, négociant ou autres personnes desi-
„ gnées dans les Statuts faits contre les Ban-
„ queroutiers, qui se mettra au service de
„ quelque Ministre public, ne tirera aucun
„ avantage de cetteloi, qu'au contraire de
„ tels Domestiques pourront être arrêtez &
„ poursuivis en Justice: Que pour cet effet
„ les Ministres étrangers serônt tenus de don-
„ ner la listedes noms de toutes les personnes
„ qui sont à leur service, dont on tiendra re-
„ gistre dans le Bureau d'un des Secretaires
„ d'Etat, qui en donnera connoissance aux
„ Scherifs de Londres, qui les feront affi-
cher

cher dans quelque lieu public, & en donneront des copies *gratis*, à ceux qui le demanderont. Et qu'afin que tous les Juges en prennent connoissance, cet Acte sera envoyé dans toutes les Juridictions du Royaume, rendant les Juges responsables de son exécution dans l'étendue de leur district.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

Suite des poursuites contre le Docteur Sacheverel qui doivent l'immortaliser dans l'histoire.

HENRI Sacheverel Docteur & Prédicateur de l'Eglise Anglicane, sera immortalisé dans l'histoire d'Angleterre, par tout ce qui vient d'arriver à Londres à son sujet: nous avons déjà remarqué ailleurs, * quel est le crime que la Cour & la Chambre des Communes lui impute; examinons presentement ce qui s'est passé d'essentiel dans la poursuite de ce prétendu Criminel & dans l'instruction de son Procez, puis que cette affaire particuliere est devenuë générale pour tout le Royaume, & a manqué de causer le bouleversement d'une partie de la Ville de Londres.

Par ordre du Parlement, on fit un Théâtre exprés dans la grande Sale du Palais de Westmunster, qui pût contenir les deux Chambres, & tous ceux qui devoient assister au Jugement de ce fameux Procès: les Architectes de la Cour, & plusieurs ouvriers,

Disposition du lieu destiné pour le jugement du Procès. * Voy. *Fevrier* page 124. *Mars* 206. & *Avril* 265.

vriers, y travaillerent pendant plus de quinze jours : voici quelle en étoit la disposition.

Les trois quarts de cette grande Sale formoient un Amphiteatre ; les deux tiers du Parterre furent pris pour placer la Chambre des Pairs, qui occupoit un quarré long, entouré d'une Balustrade : à la droite du Trône, un peu derriere les places des Seigneurs, on avoit fait une loge tapissée de Drap violet pour la Reine, qui à travers d'un Rideau clair, de la même couleur, voyoit & entendoit tout, sans être vûë. Sur la même ligne à gauche, il y avoit une autre loge garnie de Drap gris, pour les Ministres étrangers & les personnes distinguées de la Cour.

Aux deux côtez de la Chambre des Pairs, il y avoit huit rangs de bancs, élevez en Amphitêatre, dont ceux de la droite garnis de verd, étoient pour la Chambre basse, & ceux de la gauche, qui n'étoient que nattes, pour les Spectateurs admis à entrer, sur des Billets que la Chambre haute faisoit distribuer.

L'autre tiers du Parterre fut divisé en plusieurs compartimens : celui qui joignoit la Chambre Haute, formoit la Barriere des Seigneurs : sur le derriere de cette Barre, s'élevoient quatre rangs de bancs, couverts de verd, pour les Membres de la Chambre Basse qui avoient été nommez pour la poursuite du procez : un peu plus sur le derriere, il y avoit encore quelques bancs pour les Spectateurs.

Voilà quelle fut la disposition & les preparatifs de ce Concile ou Concilabule Anglican :

*Sentimens
opposez sur
ce Concile
ou Concilia-
bule.*

336

La Clef du Cabinet

glican : Car les Episcopaux & les Presbiteriens, ont des sentimens tres differents sur la validité de cette assemblée, où il s'agit de juger de la doctrine prêchée par un Docteur de l'Eglise Anglicane : Les *Rigides* qui sont les Episcopaux, soutiennent qu'il n'y a que les Evêques du Royaume & les Universitez d'Oxford & de Cambridge, qui soient Juges competans de l'accusation intentée contre le Docteur Sacheverel : les *Relâchez* qui sont les Presbiteriens ou Non-conformistes, pretendent que la Reine, ayant en main le Septre du Gouvernement Politique, est aussi le *Chef de l'Eglise*; que Sa M. son Conseil, & la Chambre des Communes, composée de Députés de toute sorte d'états, ont les *lumieres necessaires pour juger de la saine Doctrine.*

Le dixième Mars les deux Chambres s'étant rendus à cet espece de Concile, pour en faire l'ouverture, le Docteur Sacheverel y fut conduit par ses cautions; Le Chevalier Montaguë Procureur Général de la Reine, parlant au nom des Communes déclara les causes d'accusation : Le Sr. Lechmore fameux Avocat fit un long discours sur la nature & l'énormité du crime de l'accusé : Le lendemain les Chambres se rassemblèrent dans le même endroit, & y tinrent deux séances en presence de la Reine, qui étoit dans sa loge; l'une depuis onze heures jusques à deux, & l'autre depuis trois heures de relevée jusqu'à six heures du soir.

Ce jour là le Général Stamhope, qui étoit un des Directeurs choisis par la Cour, & nommé par les Communes, parla sur
cette

cette matiere Eccleſiaſtique, avec autant de vivacité, que ſ'il avoit reprimé quelque vice commis dans l'art militaire ; ſi les Theologiens, improuvent ſa Doctrine, la Reine a lieu d'être ſatisfaite de ſon zele & de ſon dévouement ; c'eſt auſſi l'unique motif qui l'animoit, de même que pluſieurs autres : voici un fragment du diſcours du Général d'armée, metamorphoſé en Docteur de Theologie.

*Diſcours
de Mr. Stan-
hoppe contre
le Docteur
Sacheverel.*

„ Que ſi le Docteur Sacheverel, eût pre-
„ ché devant des perſonnes de peu de con-
„ ſequence, on n'auroit fait aucune atten-
„ tion au diſcours *d'un furieux*, rempli de
„ galimatias ; mais que comme ce *miſera-*
„ *ble fils de l'Egliſe ; ce mépriſable instru-*
„ *ment de quelque mécontents*, avoit pronon-
„ cé ſon Sermon devant un Auditoire, &
„ dans un lieu où il pouvoit produire de
„ très méchants effets, *détourner les Bour-*
„ *geois de Londres, de contribuer aux ſubſides*
„ *neceſſaires pour conduire cette juſte guerre à*
„ *une heureuſe & glorieuſe fin* ; il étoit ne-
„ ceſſaire que cette Auguſte aſſemblée en
„ prit connoiſſance & en fit une juſtice
„ exemplaire ; Que les maximes de cet *in-*
„ *digne Eccleſiaſtique*, étoient de la plus per-
„ nicieuſe conſequence ; car ſi c'eſt qu'il
„ avançoit étoit vrai, le Gouvernement
„ de la Reine, les deux Chambres du Par-
„ lement ; en un mot, toutes leurs procé-
„ dures, depuis la Révolution, ſeroient
„ illegitimes & invalides ; tant de ſang qui
„ a été verſé, & les ſommes immenſes que
„ la Nation a dépensées depuis vingt ans,
„ auroient été employées dans une cauſe
„ injuſte ; ce qui terniroit la gloire de ce
„ Regne

» Regne laquelle surpasse de beaucoup cel-
 » le de la fautive Reine Elisabeth... Un
 peu plus bas l'Orateur apostropha le Do-
 cteur Atterbury, qui étoit derrière le Sr.
 » Sacheverel en ces termes : Il y a quelque
 » tems qu'un autre Ecclesiastique prononça
 » un Sermon Latin à S. Paul, pour prouver
 » la doctrine de l'obéissance passive; mais dans
 » ce discours il s'est contredit lui-même;
 » ayant avoué qu'il peut y avoir des cas
 » extraordinaires, où St. Paul ne pouvoit
 » plus servir de guide, & où il falloir avoir
 » recours aux habiles Jurisconsultes & aux
 sages Politiques. Ce Theologien botté &
 cuirassé, cita pour garant de sa doctrine,
 contre celle de St. Paul, quelques Passages
 » tronquez de Grotius, & soutint : qu'en
 » certaines rencontres, l'Ecriture Sainte ne
 » devoit pas être la regle des Chrétiens;
 » que les Peuples ont droit de s'opposer à
 » la tyrannie & deffendre leurs libertez.

Si le Docteur Sacheverel n'avoit qu'à
 combattre ce Général, ne pouvoit-il pas
 tourner contre lui ses propres armes, en
 faisant voir, que l'intérêt qu'il a dans la
 continuation de la guerre, & les avantages
 particuliers qu'il tire des subsides & de ces
sommes immenses fournies par les Anglois,
 jointes au zèle de Courtisan, rendent son
 langage suspect? Ne pouvoit-il pas encore
 lui représenter, que jamais la tyrannie ni les
 libertez du peuple Anglois, n'ont été plus
 violées, que depuis la dernière révolution?
 Quoi de plus tyrannique que de détrôner
 son propre Pere, & son Roi? de disposer
 d'une Couronne hereditaire en faveur d'une
 Maison étrangère; au prejudice d'un Prin-

ce, legitime heritier du Trône, chassé & exilé du Royaume de ses Peres à l'âge de six mois ? quelles sont les anciennes loix, les anciens sermens, les anciennes constitutions de la nation Anglicane, qui subsistent aujourd'huy, & qui n'ayent pas été violées depuis vingt ans ? Je suis persuadé que si le Docteur Sacheverel, & un grand nombre d'autres Anglois Rigides, avoient une entière liberté de parler, ils mettroient toutes ces veritez que je ne fais qu'ébaucher, dans un grand jour : mais c'est un crime d'y penser, & l'on puni aujourd'huy en Angleterre ceux qui entreprennent de plaindre seulement les malheureux : Car le sieur Palmer, prêchant dans la Chapelle de Withal, ayant, dans sa priere publique, demandé à Dieu de soutenir & de protéger le Ministre Sacheverel, dans la *persecution* qu'on lui faisoit, pour avoir prêché la parole de Dieu ; la Reine donna ordre à l'Evêque de Londres, de suspendre ce Ministre ; ce qui fut executé dans le moment : cela n'a pas empêché un grand nombre d'autres Prédicateurs, dans les Villes & Provinces de la Campagne, de faire de pareilles prieres. On a aussi dépouillé de leurs emplois plusieurs Officiers & Commis des Gabelles, pour avoir ôsé boire à la santé *du Roi Jacques III.*

Cette severité, qu'on exerce à l'égard du Docteur Sacheverel, lui a attiré un grand nombre d'amis ; on peut même dire que presque tout le peuple s'est déclaré pour lui ; voyons jusqu'à quel point ce zèle fut porté les premiers jours qu'on travailla à son Procez.

Le onze & le douze du mois de Mars,

*Sédition
arrivée à
Londres au
sujet du Sr.
Sachewerel.*

un grand nombre de peuple, suivirent le Carrosse dans lequel l'accusé étoit conduit au Parlement par ses cautions, criant vive l'Eglise & la Reine; ils obligeoient tous ceux qu'ils rencontroient, de saluer le Docteur en qualité de digne Ministre de l'Eglise Anglicane: Comme les Nonconformistes sont les parties déclarées du Docteur, & qu'on leur impute tous les traitements injurieux qu'on lui fait, le zèle de ce peuple se changeant en fureur, cassa la nuit les portes & les vitres de six Eglises des Nonconformistes & Presbiteriens; briserent les bancs & les Chaires des Predicateurs; en brûlerent les debris dans les Places publiques; menacerent de faire le même traitement aux maisons des accusateurs de ce Docteur; on craignit le pillage de la Banque & des autres Bureaux publics: Parmi cette troupe il y avoit quantité de bons Marchands & de bons Bourgeois, non pas dans le tems de la destruction des Temples Presbiteriens; mais au Cortège de l'accusé, lors qu'il alloit ou venoit du Parlement.

Milord Sunderland Secretaire d'Etat, par ordre de la Reine, envoya contre les séditieux, plusieurs détachemens des Gardes à pied & à Cheval, qui les dissipèrent, principalement la Compagnie des Grenadiers à Cheval, qui en sâbra une centaine: On en mit un grand nombre en prison, même tous ceux qu'on trouvoit indifferemment dans les ruës; On mit les Milices de Londres sous les armes, qu'on disperça dans toutes les ruës, pour y faire garde jour & nuit, afin d'empêcher les atroupemens: Tout cela n'empêcha pas les jours suivans,
que

que le Docteur, (soit qu'il fût en Carosse
ou en Chaise,) ne fût suivi de beaucoup
de monde, toutes les fois qu'il étoit mené
au Parlement ou reconduit chez lui ; mais
le nombre en étoit moins grand & les ac-
clamations moins tumultueuses.

Les Communes, qui prirent cette émo-
tion, comme une atteinte à leur autorité ;
& comme le moindre desordre est toujours
un pretexte pour agir contre les Catho-
liques Romains, la Chambre basse pria la
Reine de reprimer l'insolence des mutins
& des seditieux : cette Princesse fit pu-
blier une Ordonnance du 13. Mars, par
laquelle elle promettoit cent livres ster-
lings à ceux qui découvroient les Auteurs
de ce desordre & les remettroient entre
les mains de la Justice : Elle ordonne
aussi que tous les *Papistes ou réputés tels*,
au dessus de l'âge de 16. ans, sortent de
Londres, pour se retirer dans les lieux
qui leur sont designez avant le 19. du mê-
me mois, sans en pouvoir aprocher plus
prés de dix mille de distance : Elle or-
donne encore aux Juges, de contraindre
indifferemment toute sorte de personnes,
de jurer le formulaire du serment établi
sous le Regne du Roi Guillaume, qui
annule les sermens *d'Allegeance & de
Suprematie*, & de poursuivre en Justice
ceux qui refuseront de les jurer ; on apelle
ces gens-là les *Nonjureurs* : il faut être *par-
jure*, pour n'être pas Criminel de Leze-
Majesté Britannique.

*Ordonnance
de la Reine
contre les
Catholiques
& les Non-
jureurs.*

Les Communes presenterent une adresse
de remerciement à la Reine, de ce que
par sa proclamation, elle avoit arrêté le

„ tumulte & les attroupermens seditieux fo-
 „ meutez par *les Papistes & Non-jureurs*,
 „ ennemis de l'autorité Royale & du Gou-
 „ vernement, pour braver la poursuite
 „ des Communes contre le Docteur Sa-
 „ cheverel.

“ Nous prions, (continuent les Com-
 “ munes) très humblement V. M. d'être
 “ persuadée, que cette poursuite, ne pro-
 “ cède que de l'indispensable necessité, où
 “ se trouvent vos fideles Communes, de
 “ ne pas demeurer tranquilles, & voir d'un
 “ œil indifférent, la justice de la dernière
 “ revolution, & la gloire du feu Roi nôtre
 “ Libérateur, insultés indignement; le droit
 “ *incontestable* de V. M. à la Couronne at-
 “ taqué; vôtre Gouvernement, auquel
 “ nous devons tant de fidélité, rendu, s'il
 “ étoit possible, odieux aux peuples, &
 “ dépeint comme tendant à la ruine de
 “ l'Eglise & des Loix fondamentales de
 “ l'Etat; l'établissement de la succession
 “ dans la Ligne Protestante s'appé, les re-
 “ solutions du Parlement traitées avec mé-
 “ pris; les Conducteurs de l'Eglise, & V.
 “ *M. qui en est le Chef*, calomniez & fle-
 “ tris; la tolérance regardée comme cri-
 “ minelle; & la sedition hautement prêchée
 „ en Chaire.

“ C'est pourquoi nous aurons toujours
 “ soin, & nous nous interresserons toujours
 “ à maintenir le droit de V. M. la sûreté
 “ de vôtre personne Royale; la tranquillité
 “ de vôtre Gouvernement, la continuation
 “ de nôtre bonheur sous l'excellente admi-
 “ nistration de V. M. la succession dans
 “ la Ligne Protestante; l'appuy & l'hon-
 neur

neur de l'Eglise Anglicane, ainsi qu'elle est établie par les Loix, avec la tolerance accordée aux Nonconformistes Protestans &c.

Revenons à l'examen de la procédure contre le Docteur Sacheverel, que la sedition de Londres nous avoit fait abandonner, sans pourtant perdre de vûe l'accusé, ni ses Juges & ses parties. Le 13. Mars le Parlement ne fut presque occupé que du tumulte dont on vient de parler; néanmoins l'après midi les deux Chambres s'étant rendûes au *Concile*, (c'est le nom qu'on donne à la sale destinée à juger la prétendue heresie du Sr. Sacheverel,) l'Avocat Lechmore, fit une récapitulation de plusieurs discours prononcez les jours precedents contre ce Docteur.

Le 14. les Avocats de l'accusé, plaiderent la deffense du premier chef d'accusation, * le Chevalier d'Harcourt qui étoit un des Avocats du Docteur, n'a plaidé pour lui qu'une seule fois, parce qu'il a été élu membre des Communes pour la Ville de Cardigan: le 15. les Avocats du Docteur continuerent à plaider sa cause; ils alleguerent plusieurs raisons pour sa justification, entre autres, qu'il n'avoit rien avancé contre la derniere revolution; que s'il avoit soutenu la doctrine de *l'obéissance passive*, il avoit une foule de garants & d'authoritez qu'ils citerent, & remirent entre les mains du Secretaire, beaucoup d'extraits colationnez des livres & actes qu'ils avoient produit pour justifier leur partie: ces Avocats

Cc 3 étoient

* Vous le trouverez dans le mois de Mars page 207.

étoient les Srs. Dod, Deé, Phips, & Henchman: le 16. étant le jour de Dimanche, on ne parla du Docteur Sacheverel que dans les conversations particulieres, & dans plusieurs Eglises Episcopales, où l'on pria Dieu pour lui publiquement, comme d'un *Frere injustement persecuté*: Le 17. le Parlement fut occupé à écouter la lecture des pieces produites pour la justification de l'accusé, & le 18. la Reine étant dans sa loge, le Docteur eut la permission de parler en sa propre cause: il fit à ce sujet un très beau discours, qui dura une heure & demi, dans lequel il donna des marques d'un profond respect pour la Reine & son Gouvernement; d'une soumission parfaite aux decisions du Parlement; mais il toucha avec beaucoup de force & de délicatesse, sans offenser personne, qu'on lui attribuoit des sentimens qu'il n'avoit jamais eu; qu'on donnoit des explications à ses Sermons, toutes differentes de ses pensées; & enfin qu'il se soumettoit à la censure, & même au châtement, s'il en méritoit un, que les Evêques & les Universitez du Royaume voudroient lui imposer. Ce discours étant fini, le Parlement s'ajourna jusqu'au 20. du même mois.

Le 21. 22. & les jours de la semaine suivante, le Parlement fut presque tout occupé à écouter les repliques des Accusateurs du Docteur Sacheverel; le Chevalier Parker, soutint que l'accusé avoit très mal „ appliqué plusieurs passages de l'Écriture,
 „ citez dans ses Sermons; que très certain-
 „ nement, il avoit eu dessein de faire des
 „ reflexions injurieuses contre les Minis-
 tres

tres d'Etat & contre le Gouvernement de la Reine. Le zele de ce Chevalier a été recompensé de la Charge de Chef de Justice du Banc Royal, & on lui fait esperer une place dans le Conseil privé.

Depuis le 25. jusqu'au 28. Mars, la Chambre des Pairs fut occupée à examiner les anciens Registres, pour chercher des exemples pareils à celui du crime qu'on veut imputer au Docteur dont nous parlons: Comme plusieurs Membres soutenoient, que la procedure des Communes étoit irreguliere, cela excita beaucoup de contestations; mais la Reine qui s'en étoit trouvée *incognito* dans toutes ces assemblées, où elle restoit jusques à 8. & neuf heures du soir, a eu la satisfaction d'entendre décider en faveur des Communes, sur la validité de leur procedure: ce jour là 28. qui est la datte des dernieres lettres que nous avons de Londres, ce fameux procès n'étoit pas encore jugé, & on n'avoit même rien décidé sur la demande qu'avoit faite Milord Warthon Viceroy d'Irlande, dans la Chambre Haute, qu'on prononça sur la question, si le Docteur Sacheverel étoit coupable de grands crimes & malversations. La nuit du 27. au 28. Mars, quelques zélateurs de ce Docteur, s'introduisirent dans la maison du Major des Gardes Ecoissoises à Cheval, où ils commirent quelque desordre, parce que cet Officier étoit à la tête des Grenadiers à Cheval, lors qu'ils chargerent la populace de Londres, dont nous avons déjà parlé: Ils dirent à la Femme de cet Officier, (le Mari étoit absent) que son Epoux & plusieurs autres, devoient s'attendre de res-

*Autre sé.
dition de
Londres.*

sentir les effets de l'indignation du peuple, " pour la persécution & le mauvais traite " ment qu'on faisoit au Docteur Sacheve- " rel, &c. "

*Rentes an-
nuelles ven-
duës en
Angleterre ,
à fonds per-
du.*

*Mr. Stan-
hope est parti
pour Catalo-
gne, & Mr.
Shanon pour
le Portugal.*

*La Reine
veut la con-
tinuation de
la guerre.*

II. Tout ce qui s'est passé de plus en An-
gleterre, depuis le mois dernier, qui soit di-
gne de remarque, c'est que le Parlement
n'a pû trouver des fonds suffisants pour
produire le restant des subsides accordez
pour l'année 1710 qu'en établissant de nou-
veaux droits sur l'excise ou boissons, & sur
diverses Marchandises, sur lesquelles on pré-
dra le revenu des annuïtez, de neuf cent
mille livres sterling, pendant trente deux
ans, que la Reine a permission de vendre:
l'Acte en fut passé au Parlement le 24.
Mars: ces annuïtez seront payées à neuf
pour cent; mais le fond sera perdu.

III. Le Général Stanhoppe est parti, pour
retourner en Catalogne, & le Lord Shanon
a été nommé pour aller commander les
troupes Angloises qui sont en Portuga^l, en
la place de Milord Galoway, qui restera
à Lisbonne, pour y faire les fonctions d'Amb-
assadeur d'Angleterre.

IV. Plusieurs Couriers venus d'Hollan-
de, dépechez par Mrs. Marlborough &
Tompson Plenipotentiaires de la Reine,
ont été renvoyez avec des instructions &
des ordres, qui, (à ce qu'on dit ouver-
tement à Londres,) tendent à faire naître
de nouvelles difficultez, afin d'interrompre
les négociations de la Paix: les Partisans
des sentiments de la Cour de Londres, se
flatent que cette Princesse réussira du moins
dans ses desseins, pour faire la guerre *cette*
Campagne,

Campagne, dont les événements peuvent la prolonger.

V. Enfin, le fameux procès intenté par les Communes contre le Docteur Sacheverel, fut jugé par la Chambre des Pairs, le premier du mois d'Avril, cette Chambre étoit ce jour là composée de cent vingt un Seigneurs : Il y en eut 52. qui opinèrent, comme autrefois Pilate, au jugement du Sauveur, *que le Docteur leur paroissoit innocent, & qu'ils étoient d'avis de le renvoyer absous*; de ce nombre étoient l'Archevêque d'York, les Evêques de Chester, Bath & Wels, Rochester, Durham & Londres: Les Ducs d'Hamilton, Buckingham, Leeds, Shrewsbury, Northumberland, Beaufort, d'Ormand; Les Lords Haversham, Weston, Darmouth &c.

Jugement prononcé contre le Docteur Sacheverel.

Ceux qui opinèrent contre lui, étoient pour la plupart attachés par leurs Emplois ou par d'autres biensfaits, à la Cour: les Evêques étoient ceux de St. Asaph, Noewith, Lincoln, Salisbury (le plus animé de tous, par la part qu'il eut à la dernière révolution, lors qu'il n'étoit connu que sous le nom du Docteur Burnet, *) Oxford, Petersborough & Ely. Parmi les Seigneurs, il y avoit Mrs. Cowper Chancelier, Godolfin grand Tresorier, Sommers President du Conseil, Sunderland Secrétaire d'Etat,

** Ce fut lui qui composa en Hollande, le Libelle qui y fut imprimé contre le Roi Jacques II. & le Prince de Gales, lors que le Prince d'Orange s'embarqua pour détrôner son beau-Pere.*

d'Etat , Warthon Viceroy d'Irlande , Schomberg &c.

Lors qu'à la pluralité des suffrages , le Docteur Sacheverel eut été déclaré coupable, il s'éleva de nouvelles difficultés sur le genre de son supplice : les plus obliuez & vindicatifs d'entre ceux qui se croyoient être marquez en lettres rouges dans ses Sermons, opinoient à la mort, d'autres à être dégradé & confiné dans une Prison perpetuelle: d'autres un peu plus moderez, limiterent l'emprisonnement au terme de sept ans : mais les moins passionnez ou les plus éclaircz dans la politique, sachant que les peuples d'Angleterre étoient prevenus qu'on maltraitoit injustement un de leurs Predicateurs, craignirent les suites d'un Jugement trop rigoureux.

Les sentimens sages & pacifiques de ces derniers, prirent le dessus des autres; ainsi ayant fait venir le Docteur accusé pour lui prononcer sa Sentence en presence des Communes : *Il fut condamné à ne pas prêcher pendant le terme de trois ans; que ses deux Sermons mentionnez dans l'accusation des Communes, seroient brulez par la main du Bourreau, le septième Avril, dans la place du Change, en presence du Maire & des deux Scherifs de Londres.*

A peine cette Sentence fut-elle scûë dans le public, que le peuple de Londres s'atroupa dans les ruës, fit des Feux de joye; la plus grande partie mettant des tables devant leurs portes, invitant tous ceux qui passoient, de boire à la santé de l'heureuse délivrance du Docteur Sacheverel : Mr. Dolben Membre du Parlement, qui s'étoit signalé

signalé contre le Docteur, fut du nombre des invitez à boire cette santé : mais il s'en excusa sur une indisposition, & jetta quelque argent au peuple, pour se tirer de leurs mains : Comme ces Feux & cette Bacanale, pouvoit occasionner quelque nouveau tumulte, les Milices de Londres, (qui depuis le 12. du mois precedent étoient sous les armes,) furent commandez pour marcher dans les ruës, & obliger les Bourgeois de se retirer dans leurs maisons. Voilà à quoi s'est terminée une affaire, qui n'a pas moins donné d'attention dans les Isles Britanniques, qu'en donna autrefois le travail de la Montagne, qui n'enfanta néanmoins qu'une Soutis.

ARTICLE VI.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **V**Oici un Sonnet sur les conférences de Paix, fait par le Sr. Arnold Dauhou Hollandois, adressé à Messieurs les Etats Généraux, & imprimé à la Haye.

*Sonnet sur
les Confé
rences de la
Paix.*

*Invincibles Argus, qui reglez la Hollan
de,
Et qui pouvez donner le calme à l'Univers,
Accordez à LOUIS la Paix qu'il vous de
mande,
Pour répondre aux souhaits de cent peuples
divers.
Il est tems qu'aux Lauriers on joigne la
Guirlande,*

Et

Et qu'au bruit des Tambours succedent de
beaux airs;

C'est assés conquerir, vòtre gloire est si grande,
Qu'elle passe l'effort de la Prose & des Vers.
De mille horribles maux la terre est
abreuvée,

Et par tout l'on aspire après l'aimable Astrée,
Qui semble disposée à descendre des Cieux.

Arbitres souverains de la commune attente,
Rendez à la Déesse un soin officieux,
En lui prêtant la main pour hâter sa descente.

Libelles
qu'on imprime
en Hol-
lande.

II. L'Auteur de ce Sonnet, a des senti-
mens fort opposez à quelques autres écri-
vains, qui font souvent mettre sous la Presse
en Hollande, des lettres anonimes ou autres
pièces supposées, pour tâcher d'inspirer de la
jalousie & des deffiances; en un mot, pour
traverser les négociations de la Paix: mais
Messieurs les Etats Généraux, qui mépri-
sent les conseils de ces genies bornez &
mal intentionnez, ont continué, jusques à
present, à chercher les temperaments que
la prudence & l'interêt de l'Etat, leur a sug-
geré, pour mettre fin à une guerre éga-
lement ruïneuse & accablante, pour les peu-
ples des différentes Puissances qui y sont
engagées.

Negociations
de la Paix.

III. Mrs. Buys & Vander Dussen Com-
missaires Deputcz extraordinaires de la Re-
publique de Hollande, ont déjà eu à Ger-
trudemberg trois Conferences avec les Ple-
nipotentiaires de France, & ont été deux
fois rendre compte à Messieurs les Etats
Généraux, des matières qu'on y a traité.
Mr. de Petekorn Ministre de Mr. le Duc
de Holstein Gottorp, qui a été le Média-
teur

des Princes &c. Mai 1710. 351

teur de ces entrevûes, s'est trouvé à quelques-unes de ces Conférences, & en a eu de particulieres avec les Ministres des Puissances Alliées, & avec ceux de France, pour tâcher d'aplanir les difficultez qui éloignoient l'accommodement : Les affaires concernant cette paix, sont, à l'heure que nous finissons cet article, dans une situation à faire croire que la négociation aura une heureuse fin : Comme le secret est impénétrable, on n'hazardera pas de parler ici des conditions sous lesquelles on négocie : tout ce qu'on peut dire de bien certain, c'est que les differents raisonnemens qu'on fait presque par tout, ne servent qu'à prouver, que les uns ne sont pas mieux instruits que les autres sur cette matiere.

IV. Quoi que Mr. de Malborough soit revêtu du caractère de Plenipotentiaire d'Angleterre pour la paix, il n'a, jusques à présent, fait aucune démarche qui ne tende à la guerre : Le Général Codoghan, qui agit sous ses ordres, rassemble toutes les troupes Angloises sur l'Escaut, pour les faire avancer vers la Frontiere : Mr. le Comte de Tilly Général de l'Armée Hollandoise, fait les mêmes dispositions à l'égard des troupes à la solde d'Hollande : les Alliez se sont emparez de Warneton sur la Lis, abandonné par les troupes Françoises qui y ont hiverné ; les Alliez ont fait fortifier ce poste : les François de leur côté, rassemblent aussi leur Armée : le Maréchal de Montesquiou Comte d'Artagnan, & le Chevalier de Luxembourg Lieutenant Général, ont visité toutes les Places Frontieres, & donné les ordres nécessaires pour la défense

*Preparatif
de guerre en
Flandres.*

se de celles qui sont menacées : comme les armées ne sont pas campées en front de bandiere , on ne sauroit encore dire à quoi aboutiront toutes ces dispositions de guerre.

*Conferences
sur la Neu-
tralité du
Holstein &c.*

V. La Bataille perduë à Helsingbourg par les Danois, a donné de grandes inquietudes à tous les Alliez, leur faisant craindre que Sa M. Danoisene soit dans la necessité de retirer ses rroupes de Flandres, où elle a prés de quatorze mille hommes, & quelques Regiments qu'elle avoit sur le Rhin : Ils apprehendent encore, que les étincelles de cette guerre du Nord, n'embrasent aussi quelques Principautez d'Allemagne, principalement le Holstein Danois : C'est pour prevenir les effets de cette dernière crainte, que l'on a tenu à la Haye plusieurs conferences extraordinaires entre les Ministres de l'Empereur, de la Reine d'Angleterre, des Rois de Prusse, Auguste, du Duc d'Hannover, l'Electeur Palatin, l'Evêque de Munster, les Députez d'Hollande & quelques autres, dans lesquelles on y a résolu d'obliger de gré ou de force, les Danois, les Saxons, & les Suedois, de convenir de la neutralité pour les Etats qu'ils possèdent dans l'Empire. Cette proposition a été envoyée par des Couriers à Copenhague & à Stockolme, & l'on se flate à la Haye d'en recevoir bientôt une réponse favorable.

*Mr. de Vil-
lars com-
mandera en
Flandres,
avec le Ma-
rchal de
Montesqui-
ou.*

VI. Le Maréchal de Villars, qui fut reçu Pair de France au Parlement de Paris le sept Avril, commandera l'Armée de France en Flandres comme l'année dernière, & aura sous lui le Maréchal de Montesquiou d'Artagnan.

VII. En

des Princes &c. Mai 1710. 353

VII. En attendant que l'Armée des Allies ait, par ses mouvemens, manifesté ses desseins, le Roi a nommé les Officiers Généraux qui doivent commander dans ses Places frontieres de Flandres : Mr. d'Albergoti Lieutenant Général, & Mr. le Marquis de Dreux Maréchal de Camp, commanderont à Douïay : Le Marquis de Lestinois à Aire ; Le Marquis de Guebriand à St. Omer : Le Comte de Villars à Ypre ; Le Marquis de Vieux Pont à Maubeuge ; & le Marquis d'Aubarede au Risban de Dunkerque.

Officiers qui commandent dans les Places Frontieres.

VIII. On vient d'apprendre que le Roi d'Espagne est parti de Madrit, pour se mettre à la tête de son Armée en Catalogne : Qu'à Paris on porte une tres grande abondance d'argent chez Mr. Penautier Receveur général du Clergé, où chacun s'empresse à prendre des rentes au dernier douze : & qu'enfin le Cardinal de Noailles avoit été élu pour remplir la Charge de Proviseur de Sorbonne, vacante par la mort du feu Archevêque de Rheims. *Nous parlerons le mois prochain d'un Memoire qui nous a été adressé touchant ce dernier Prelat, l'ayant reçu trop tard, pour avoir place ici.*

IX. Mr. le Prince Eugene de Savoye, qui a resté cinq jours à la Cour de Berlin, arriva à la Haye le 12. Avril : Les conferences secrettes & particulieres qu'il a eues avec les Milords Marlborough, Tompsond, & Stanhope, & avec le Comte de Zinzendorf, font croire que les instructions des Généraux & Ministres des Cours de Vienne & de Londres, sont uniformes, en ce qui concerne

Le Prince Eugene arrivé en Hollande.

les

les negociations de la Paix : Ce Prince s'est aussi abouché avec Mr. le Pensionnaire Hensius, les Députés des Etats Généraux, & principalement avec Messieurs Buys & Vander Dussen Commissaires de L. H. P. aux Conférences de Gertrudemberg, d'où ils sont de retour pour la troisième fois, & où ils doivent retourner après l'arrivée d'un nouveau Courier que les Plenipotentiaires de France dépêcherent à Versailles le neuf Avril.

X. Comme l'Armée des Alliez s'est assemblée à Anderlech, & qu'elle a marché en avant vers la frontière de France du côté de la Lis, on ne doute pas que Milord Marlborough & le Prince Eugene, ne tentent quelque entreprise, capable d'interrompre les négociations de la Paix : c'est au moins le raisonnement qu'on fait dans les Païs-Bas, sur les mouvemens prematurez de cette Armée, dans un tems où les herbes n'ont pas encore couvert la terre pour pouvoir être fouragées.

ARTICLE VII.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature, & autres Remarques curieuses.

I. **P**Armi quelques Enigmes qu'on m'a adressées, j'en communiquerai une au Lecteur, qui m'a paru assés ambigüe & difficile à deviner : voici de quelle maniete le Poëte nous l'a donnée.

Enigme.

Des Plantes que l'on trouve en cent climats divers,

Je

Je suis la plus utile & la plus nécessaire.
On ne voit point de peuple en ce vaste Univers,
Qui de me conserver ne se fasse une affaire.
Je crains, avec raison, les rigueurs des hivers,
Je me cache avec soin dans un tems si contraire ;
Et j'attends les beaux jours où les arbres sont
vers,

Pour faire des Jardins mon séjour ordinaire.
Au moment que je nais, je suis grande d'un pied,
Je crois assés long tems ; mais telle est ma nature,
Qu'un pied de ma grandeur, fait toujours la
mesure.

Les autres arbrisseaux se parent de leurs fleurs,
Etalent à nos yeux mille aimables couleurs ;
Mais quoi que je ne sois ni belle ni féconde,
Je porte, sans fleurir, le plus beau fruit du
monde.

Etant de la grandeur l'appui le plus certain ;
Sur moi, (quoi que je sois en effet peu de chose,)
Comme sur un Atlas, le monde se repose,
Et c'est moi qui soutient les droits du genre hu-
main.

Je suis utile aux Rois que le faste environne,
Je leur aide à porter le fais de leur Couronne ;
Et si quelqu'un pouvoit m'ôter au Grand Sei-
gneur,

On verroit à l'instant décroître sa Grandeur.
Du même enfantement nous naissons deux ju-
melles,

Qu'on ne peut séparer sans des douleurs cruelles ;
Quand on nous voit en l'air le presage est fâ-
cheux,

Celui d'une Comette est bien moins dangereux.
Vous qu'un peu de plaisir excite à me connoître,
Lecteur je ne suis pas à six pieds de vos yeux ;
Mais comme c'est le soir qu'on me découvre
mieux,

Attendez jusques là, (§) vous me vertez
peut-être.

*Sermons
Grecs prê-
chez à Pa-
ris.*

II. On travaille à Paris à un Recueil de tous les Sermons Grecs qu'on a prêchez dans l'Eglise des Cordeliers le jour de la *Quasimodo*, jour auquel on y chante ordinairement une grande Messe. Messieurs de la Moignon, Mr. Talon & plusieurs autres Grands Hommes de la Robe, étant encore jeunes ont autrefois prêché ce Sermon.

*Eloge de
Madame
d'Ozillac,
& son gout
pour la
Poësie.*

III. Mademoiselle de Cersins, si connuë sur les bords de la Garonne sous le nom de Madame d'Ozillac, avoit été élevée près de Marie de Balode Dame de Saint Aulais sa Parente, & Mere de Mr. de Saint Aulais Brigadier des armées du Roi: cette Dame se forma le goût à la poësie, dans la lecture des œuvres des deux Messieurs Corneille: elle y puisa même le talent de faire des vers, que plusieurs Citoyens du Sacré Va'on ne defavoiteroient pas: il seroit à souhaiter qu'on pût ramasser & mettre en volume toutes les pieces d'esprit, sorties de la plume de cette Dame, le Lecteur pourra juger de leur mérite, par un Sonnet que je vais lui communiquer, qui, (à ce que je crois) n'a jamais été imprimé; mais il est bon de l'avertir auparavant, quel est le sujet qui y donna lieu.

Le Pere le Boux tameux Cordelier & grand Predicateur, qui par son mérite, parvint à être Evêque de Perigeux, étant allé rendre visite à Mr. l'Atchevêque de Bourdeaux, il y prêcha le jour de la Madelaine, sur ces paroles de l'Evangile, *elle a beaucoup aimé*: son Sermon fut divisé en deux points, *l'amour*
inspiré

(§) C'est les deux Plantes des pieds.

inspiré, & l'amour reçu. Ce Prélat traita cette matière avec tant d'éloquence & de délicatesse, qu'il s'attira l'applaudissement de tout son Auditoire; voilà quel fut le sujet du Sonnet de Madame d'Ozillac.

S'il n'eût beaucoup aimé ce Docteur admirable,

Eût-il si bien dépeint les différens amours?

*Qui par un tyrannique & funeste concours,
Rendent l'homme à la fois Amant & misérable?*

*S'il n'eût beaucoup aimé, seroit-il bien croiable; Sonnet sur
Qu'il débrouillât ainsi leurs plus secrets détours? l'amour
Il faut qu'il ait aimé & qu'il aime toujours; d'un Prélat
On n'est point si Savant, sans être un peu Prédicateur.
coupable.*

*Je crois bien que ses feux ne sont plus criminels,
Qu'il n'offre plus d'encens, qu'aux pieds des
Saints Autels,*

*Que ses desirs domptez, cessent d'être rebelles.
Mais sans ce tendre amour, que son cœur a
conçu,*

*Il n'avoit jamais eu des idées si belles,
De l'amour inspiré, & de l'amour reçu.*

IV. Un Chevalier de l'Ordre Militaire de *Histoire de*
St. Louis, qui a quitté le service, travaille *l'ordre de*
à l'histoire de cet Ordre, qui sera dédiée aux *St. Louis &*
huit grands Croix, & aux 24. Commandeurs: *St. Lazare.*
le même Auteur donnera la suite de celle de
St. Lazare, & la dédiera à Mr. de Breteuil.
On m'assure qu'il travaille sur d'excellents
memoires.

V. Mr. l'Abbé Tallemant a publié les *Eloges des*
éloges de quelques Poëtes François des der- *Poëtes Franç.*
niers tems, & de quelques Dames qui se sont

gois par Mr.
l'Abbé Tal-
lemant.

distinguées dans la Poësie : il a divisé son ouvrage en trois Pleiades, à l'imitation de la Pleiade que Ronlard forma des Poëtes François sous le Regne d'Henry II. Chaque Pleiade est composée de sept Auteurs Poëtiques, qui font allusion aux sept Etoiles dont est composée la constellation pluvieuse, que les Astrologues distinguent vers le dix-huitième degré du Taureau : cet Abbé a placé quatorze Poëtes dans les deux premières Pleiades, le fameux Pierre Corneille est placé à la tête de tous, comme l'Etoile la plus brillante : parmi les Dames qui remplissent la troisième Pleiade, on y trouve la celebre Madame de la Fayette, grand Mere de Madame la Duchesse de la Trimoüille : Madame de la Sabliere grand Mere de Madame de Trudaine, dont l'Epoux vient de passer de l'Intendance de Lion à celle de Dijon. Ces éloges au nombre de vingt-un, furent lûs à l'Academie Françoise le jour de la reception de Mr. Houdart de la Motte.

Mr. de la
Motte recû à
l'Academie
Françoise.

VI. Ce nouvel Academicien fut reçu le 8. Fevrier en la place du feu Sieur Thomas Corneille ; il fit un discours où son éloquence naturelle brilla beaucoup : on y remarqua plusieurs traits neufs, qui n'avoient point encore été employez dans ce grand nombre de discours prononcez en de pareilles occasions : par exemple dans l'éloge qu'il fit de Mr. Corneille, il y fit entrer celui de ses Predecesseurs Academiciens, s'étant fait une espece d'Ayeux dans cet illustre corps, qui plut beaucoup à l'Assemblée. Je veux dire qu'il fit l'éloge du grand Pierre Corneille à qui Thomas son Frere avoit succédé, & celui de Maynard Predecesseur de Pierre Corneille ; ayant ainsi remon-
té

monté jusqu'au Berceau de l'Academie. Ce qu'il dit sur le malheur qu'il avoit de commun avec Mr. Corneille, à qui il succede, fut fort ingenieusement tourné; c'estoit la perte des yeux dont il entendoit parler: facheux accidents presque toujours inseparables de ceux qui lisent & écrivent beaucoup.

Puis que nous en sommes sur les nouveaux Membres de l'Academie, nous devons, avant de passer à d'autres matieres, remarquer que Mr. le President de Mêmes, fut reçu le 20. Mars dans le même Corps, à la place du feu Comte de Crecy: il fit aussi un très beau discours; Mr. de Calieres Secretaire du Cabinet du Roi, ci-devant Plenipotentiaire à la Paix de Riswick, qui se trouve Directeur de l'Academie, répondit aux discours des deux nouveaux Academiciens, dont on vient de parler.

*Mr. de Mêmes
mes reçu à
l'Academie
Françoise.*

A propos de Directeur de l'Academie? on m'écrit qu'un Academicien travaille à l'histoire de tous les Directeurs de cette savante Compagnie depuis l'année 1633. qu'elle fut établie, jusques à present. Si cela est, l'ouvrage sera fort ample, puis qu'on change de Directeurs tous les mois, y en ayant déjà plus de trois cens qui ont fait cette fonction.

VII. On a imprimé en Hollande un ouvrage qui est fort estimé; il a pour titre *Traité de la divinité de l'Ecriture Sainte*. Le Savant Mr. Jaquelot travailloit à ce savant ouvrage & l'avoit fort avancé, lors qu'une mort subite l'enleva à Berlin. Nous n'avions presque aucun ouvrage bien décisif sur ce sujet; la plupart s'en sont tenus à la tradition; mais quand elle seroit bien uniforme, on entend sur tant d'autres choses, qu'il sem-

ble qu'elle ne peut faire au plus qu'une presumption favorable dans certains esprits, & ce n'est pas allés, dit on, pour ceux qui sont accoutumés à la démonstration: les caractères de la Divinité se doivent prendre dans les livres mêmes; on doit les tirer des Auteurs qui portoient sur eux des marques certaines d'inspirations & de Missions divines. Cet article une fois bien prouvé, les incredules se verront forcés dans tous leurs retranchements, puis que ce seroit leur enlever leur unique ressource. D'ailleurs on n'auroit plus besoin de cette masse énorme de Commentaires, qui s'accumulent tous les jours sur l'Ecriture; les difficultés que l'on forme étant souvent plus propres à ébranler la foi, qu'à la soutenir. Il n'y a que l'authorité divine, qui puisse faire taire les Critiques & faire cesser leurs contradictions, de même que celles de la raison, & en exiger un acquiescement absolu.

Mr. Jaquetot qui en avoit pezé & pénétré les conséquences, y travailloit continuellement; on ne doute pas que l'attachement & l'ardeur qu'il a eu pour finir un ouvrage où toute l'attention de l'esprit étoit nécessaire, n'ait fort contribué à abrégé ses jours. On admiroit dans ce Savant du premier ordre, qu'il étoit d'une conversation aisée, facile, qu'il fournissoit toujours agréablement; cela se rencontre difficilement dans ces esprits hérissés de critique & de Theologie: On dit encore de lui, qu'il souffroit tranquillement & sans s'offenser les contradictions de ses amis, & qu'il n'a jamais porté de mauvais jugement de ceux qui les proposoient.

VIII. On a traduit en Anglois *l'histoire des Juifs de Mr. Banage*. Quelques Episcopaux

poux ont été choquez d'un endroit qui leur a paru porter censure contre la tiendeur de l'Eglise Anglicane. On dit dans ce parti que les tiendes de Laodicée, que J. C. menace de vomir de sa bouche, étoient l'image de l'Eglise Anglicane, qui embrassa la reformation avec beaucoup de chaleur; voilà, dit-on, son zele; mais elle retint l'Episcopat, ce qui la rend tiende, parce qu'elle garde le milieu entre le froid & le chaud.

„ Mr. Banage dit dans un endroit de son ouvrage, que ceux qui feignent de mépriser ses découvertes, ne le font, peut être, que parce qu'ils n'ont pas l'esprit d'en faire eux-mêmes, & qu'ils n'y trouvent trop de subtilité, que parce qu'ils n'en ont pas assez pour en goûter les douceurs & les avantages: ce sont ces paroles qui ont choqué quelques Docteurs Episcopaux d'Angleterre.

IX. Je ne voudrois pas garentir un gros débit d'un livre qu'on imprime à Grenoble, sur la seule idée qu'en donne le titre: c'est le *Traité de l'art des Souliers*: Ce titre ne semble-t'il pas promettre de nouvelles lumieres aux cliens de Saint Crespin? soit pour la commodité & l'utilité publique, soit pour perfectionner la profession des Cordonniers? ce n'est pourtant pas là la vûe de l'Auteur, qui, suivant l'avis qu'on m'en a donné, n'a d'autre dessein que de rapporter les différentes chaufures des anciens, que peu de modernes imiteront. Un Ecclesiastique de Valromney, a aussi publié une Dissertation sur l'antiquité & l'origine des Collers ou Rabats des Ministres de l'Autel: Mr. de Brosselle en a publié une autre, sur l'usage des Chapeaux, & sur la diversité de cet usage en divers siecles.

Traité des Souliers, ou différentes chaufures des anciens.

*Apologiste
du Pere
Quésnel.*

X. Un Prêtre, qui se nomme *Guillaume François*, a publié une espeece de Lettre qu'il adresse au Pape, par laquelle il se plaint de la condamnation qu'on a faite à Rome du Testament du Pere *Quésnel*: il est à presumer que ce *Guillaume François* est un nom supposé, & que si cet Apologiste du Pere *Quésnel* étoit véritablement connu, il se verroit exposé à la censure du saint Office.

*Arrêt du
Parlement
de Toulouse*

XI. On a publié à Toulouse, un *Recueil d'Arrêts Prononcés* dans ce Parlement: c'est l'ouvrage de feu Mr. Catelan Conseiller dans cette Cour là, qui étoit un tres habille Magistrat; Mr. l'Evêque de Valence est issu de cette famille.

*Predicateur
Evangelique.*

XII. *Le Predicateur Evangelique*, est un livre qu'on vient d'imprimer à Lion, dans lequel on trouve beaucoup de methode: l'Evangile des Lépreux, pour le treizième Dimanche après la Pentecôte, contient d'excellentes moralitez.

*Ancien monument
prés de Montpelier
découvert
par Mr. le
Bon.*

XIII. Mr. le Bon premier President de la Cour des Aides de Mont-pellicr, en survivance à Mr. son Pere, a découvert près de cette ville-là, un Tombeau Antique qu'il a dessiné lui-même pour en envoyer des copies à plusieurs savants, pour consulter leur sentiment, Mr. le Bon croit que ce monument est du premier siècle.

*Mr. le Bon
envoie au
Roi T. C.
une veste de
soye d'Arai
gnée.*

XIV. Le Pere Vaniere Jesuite, connu par plusieurs ouvrages d'esprit, dont il a enrichi la Republique des Lettres, & en dernier lieu par un Dictionnaire Poétique qu'il a fait imprimer à Lion, a fait mettre sous la presse dans la même Ville, une piece à la louange de Mr. le Bon President à Montpellier, dont nous venons de parler: la piece roule principalement

principalement sur la découverte que cet habile Magistrat fit, il y a quelque tems, de la soye filée par les Araignées; * : le Pere Vaniere, (qui parle sous le nom de *Menalcas*, & donne celui de *Daphnis* à Mr. le Bai,) dit d'une maniere très ingénieuse, qu'il parut aux derniers Etats de Languedoc un nouveau vengeur d'Arachnes, que Pallas changea en Araignée, en haine de ce qu'elle avoit remporté la victoire sur un défi que cette Déesse lui avoit fait, à l'occasion de quelque ouvrage de laine. Ce nouveau vengeur d'Arachnes est ce Daphnis, (ou Mr. le Bon) qui pour prémices de sa découverte a fait filer une assez grande quantité de soye d'Araignées, pour en pouvoir faire une très belle veste qu'il a envoyée au Roi. Sa M. a plus estimé cette étoffe, que les plus riches qui se soient jamais fabriquées dans son Royaume.

XV. On a imprimé à Lion, un ouvrage, qui sûrement ne restera pas sur les bras de l'Imprimeur, parce qu'il y aura peu de Lionnois qui n'en prennent quelque exemplaire, outre qu'il sera encore du goût de beaucoup d'étrangers, principalement des Savans : Ce livre a pour titre, *Histoire abrégée de Lion par Mr. Brossette Avocat de la même Ville*. Cet ouvrage est fait sur le modele de *l'Eloge historique de Lion* par le P. Menestrier, mais avec plus de methode & d'une maniere plus recherchée. Mr. Brossette a manifesté la délicatesse de sa plume en d'autres occasions : c'est lui qui a travaillé au *Recueil des principaux Factums* qui ont paru depuis quelques années; il a un genie très propre pour la poésie; mais sa profession & d'autres occupations plus serieuse.

*Histoire de
Lion par
Mr. Brossette.*

* Voyez Mars page 194.

rieuses, déroberent son tems aux Muses: il est beaucoup en liaison avec le celebre Mr. Despreaux; * & quelques vers qu'il a faits à la louange de cet Horace moderne, seroient seuls capables de l'immortaliser.

*Tonnere
surprenant à
Yorck & en
Portugal.*

XVI. Au mois de Mars, il y eut un si prodigieux coup de tonnere à Vizea, dans la Province d'Albeira en Portugal, qu'il fit presque le même effet qu'un tremblement de terre: puis qu'il renversa le Clocher de la grande Eglise, & qu'il ébranla si fort les ruës & les maisons, que ceux qui y étoient, se choquoient les uns les autres avec tant de violence, que plusieurs en sont restez meurtis. Au même mois, le tonnere tomba sur le Clocher d'une des principales Eglises d'Yorck en Angleterre, qui en fondit les Cloches en moins d'un quart d'heure.

XVII. Voici l'extrait d'un avis sur l'édition d'un nouveaux Dictionnaire Poëtique, que l'on m'a envoyé de Lion.

„ Il y a long-tems que les Amateurs de la
 „ Poësie Latine souhaitoient qu'une main habi-
 „ le travaillât à un Dictionnaire Poëtique: tout
 „ ce qu'on avoit donné jusqu'à present au Pu-
 „ blic en ce genre, paroïssoit assés imparfait;
 „ la plûpart des mots Latins y étoient ômis,
 „ les Phrases des Auteurs s'y trouvoient sou-
 „ vent placées sans choix & sans discerne-
 „ ment, & l'on y pouvoit distinguer les ter-
 „ mes qui conviennent à la Poësie, d'avec
 „ ceux qui sont propres à la Prose Latine.
 „ Le R. Pere VANIERE Jesuite, celebre Hu-
 „ maniste, & connu par les Georgiques qu'il
 „ a mis au jour sous le nom de PRÆDIUM
 „ RUSTICUM a bien voulu répondre aux sou-
 „ hait

* D'autres le connoissent sous le nom de Boisseau.

hairs des personnes savantes en ce genre “
d'écrire: Un travail assidu de plusieurs “
années, lui a fait rechercher tout ce qu'il “
y a de meilleur & de plus juste dans les “
Auteurs Latins; Il joint les expressions des “
Poëtes Modernes avec celles des Anciens, “
qu'il applique heureusement aux matieres “
dont il traite; il rapporte les Phrases tirées “
des Orateurs & des Historiens de la plus “
pure Latinité, qui conviennent à chaque “
mot, comme a fait ROBERT ETIENNE; & “
pour étendre d'avantage l'utilité de son “
Livre, on n'y trouve point de terme Latin “
qui n'ait son explication François: En un “
mot sans prévenir trop avantageusement le “
Public en faveur d'un Ouvrage, dont il “
pouva dans peu de tems juger lui même, “
on peut avancer sans rien craindre que ce “
Dictionnaire Poëtique qu'on lui prépare, “
est parfait dans son genre. Il étoit difficile “
de s'en acquiter mieux que l'Auteur a fait: “
on y voit d'abord qu'il a bien étudié son “
sujet, qu'il en a préparé les matieres de “
longue main. il n'y laisse rien à désirer, il “
épuiſe en quelque maniere la curiosité du “
Lecteur le plus apliqué. L'Histoire y est “
agreablement mêlée avec la Poëſie, tout “
ce qui regarde la fable & la mythologie des “
Dieux n'y est pas oublié, les descriptions “
y sont étenduës sans renfermer rien d'inu- “
tile: on y trouve tous les termes de Geo- “
graphie, & d'Architecture; Enfin tout y est “
dans sa place, de sorte que ce Livre est un “
abregé de tous les bons Dictionnaires, qu'il “
tient lieu de tous ceux qu'on a compo- “
ſés. jusques à present, soit pour la Poëſie, “
soit pour la traduction, & que l'ouvrage “
n'est

„ n'est pas seulement curieux , mais très-
 „ régulier.

„ L'impression s'en fait au dépens d'AN-
 „ TOINE BRIASSON , Libraire à Lion, qui l'a
 „ mis in quarto, d'une forme assez étendue,
 „ par rapport à l'abondance des matieres qui
 „ y sont traitées; mais assez petite pour ne
 „ point embarasser les Ecoliers , auxquels il
 „ sera d'un grand secours. Le caractère est
 „ net, la correction très exacte, toutes les
 „ feuilles ayant été revües par l'Auteur , &
 „ l'on promet de mettre l'ouvrage en vente
 „ à la fin de Fevrier 1710.

„ Les Prefets & les Professeurs des Colle-
 „ ges qui sont zelez pour l'avancement des
 „ Ecoliers qu'on confie à leurs soins, ne man-
 „ queront pas de conseiller aux Libraires
 „ qui fournissent les Livres de Classe, de
 „ s'adresser à Lion audit Briasson, qui imprime
 „ ce Dictionnaire, qui leur en fera bon-
 „ ne composition. Si cependant les Préfets
 „ eux mêmes veulent se charger du débit
 „ qui s'en fera dans leurs Colleges, ils
 „ obligeront le Libraire, qui sur leur avis leur
 „ en fournira le nombre qu'ils souhaiteront,
 „ & qui ne manquera pas de leur en mar-
 „ quer sa reconnoissance.

XVIII. Le Sr de Milst, Imprimeur & Marchand
 Libraire à Liege, a imprimé un in quarto
 de 15. feuilles, intitulé *Ecrit consolatoire pour
 les Catholiques Romains dispersez dans les Pro-
 vince unies des Pays Bas* : il a aussi imprimé le
 même en Latin, qui contient 10. feuilles in
 quarto. Nous renvoyons au prochain Jour-
 nal d'en parler plus au long.

Le Sieur Antoine Claudinot Marchand Li-
 braire & Imprimeur à Bruxelles, a fait faire

des Princes, &c. Mai 1710. 367
 une nouvelle édition de *la Philique occulte, ou traité de la Baguette divinatoire, & de son utilité pour découvrir les sources d'eau, des trésors cachés, des Voleurs & des meurtriers fugitifs: avec des principes, qui expliquent les Phenomes les plus obscurs de la nature, par M. L. L. de Vallemont Prêtre Docteur en Theologie*: il contient 480 pages & 24. figures propres à leurs sujets: le grand nombre d'éditions que l'on a faites de ce livre à Paris, en Hollande, & ailleurs, marquent assés qu'il est des plus curieux.

ARTICLE VIII.

Qui contient le mariage, & la mort des Princes & autres personnes Illustres.

I. **A**U mois de Mars Don Castel Barco *Mariages.*
 Grand d'Espagne, épousa la fille de Milord Melfort, qui, dit-on, suivra son Epoux à son Gouvernement du Perou.

Le 13. du même mois, le Comte de Broglio, Fils du Lieutenant général, épousa la Fille de Mr. de Voyssé, Ministre & Secretaire d'Etat pour le département de la guerre.

II. Depuis que nous avons annoncé la mort de Messire Esprit Flechier Evêque de Nîmes. * Nous avons reçu un Memoire qui concerne ce Prélat, dont nous allons communiquer l'extrait au public. Mr. Flechier étoit un des plus éloquens hommes du siecle; son merite lui attira l'estime de Mr. le Duc de Montausier, qui fut son Mecene. Ce Duc, dont la me-
Morts.
 moire

* Voyez Avril page 290.

moire sera toujours chere aux Savans, le fit connoître dans le monde. L'Oraison funebre de Madame la Duchesse de Montausier; fut comme son coup d'essai, du moins par rapport à cette grande reputation qu'il s'est acquise. Le Roi faisant la Maison de Madame la Dauphine, le fit Aumonier de cette Princesse; Sa M. lui donna ensuite l'Evêché de Lavaur, d'où elle le tira pour remplir le Siège Episcopal de Nîmes, après la mort de Mr. Seguier. La Prédication n'a pas été son seul talents; il a fait plusieurs livres qui ont eu un grand cours: Il fit, pour l'instruction de Monseigneur le Dauphin, *L'Histoire de Theodose le Grand*; il traduisit en François *la vie du Cardinal Commandon*, composée en Italien par Grattiani Evêque d'Amelia, qui avoit été domestique de ce Cardinal: Il fit aussi, il y a quelques années, *la vie du Cardinal Ximenez*, dans le même tems que Mr. l'Abbé Marsolier en composa aussi une; Ainsi on vit les deux plus éloquents Auteurs de ce siecle, travailler comme à l'envi, sur le même sujet, & donner chacun à leur Heros, un caractere principal un peu opposé: Mr. l'Evêque de Nîmes fit un saint du Cardinal Ximenez, & Mr. Marsolier en fit un grand Politique, (on croit que ce dernier avoit mieux rencontré.) Ce même Prélat a aussi publié deux volumes in 4°. de ses Sermons Panegiriques, & de tems en tems il a donné quelques lettres Pastorales adressées à ses Diocésains, qui meritoient bien d'être recueillies dans un volume; car ce sont des chefs d'œuvre d'éloquence en ce genre. Celle qui regarde *la Croix de St. Gervais*

*Vies du
Cardinal
Ximenez.*

vafy, est une pièce curieuse, travaillée avec art: Les dernières qui l'a fait sont sur la disette & cherté des grains, dont nous avons parlé dans le volume précédent de ce Journal. Il fit aussi dans le cours des affaires du *Quietsme*, un Poëme sur cette hérésie, qui fut très aplaudi. Il réussissoit très bien à faire des vers: Enfin Mr. Flechier a laissé un neveu de son nom, Chanoine dans la Cathedrale de Nîmes, qui est homme d'esprit & qui cultive les belles lettres.

Dame Julie de Bourbon, fille légitimée du Prince de Condé, qui avoit épousé le Marquis de Sefay, mourut au mois de Mars.

Dame Anne de Villiers, Epouse de Mr. Louis Gerard de la Cour des Bois, Doyen des Maîtres des Requêtes, mourut dans le même mois: elle avoit épousé en premières Noces Mr. Girardin, duquel elle eut plusieurs Enfans, entre autres Mr Girardin Lieutenant Civil, Mr. Girardin qui étoit à Ambassadeur de France à Constantinople, & Mr. de Vauvrai Maître d'Hôtel du Roi, Intendant de la Marine à Toulon.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Mai 1710.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 293
ARTICLE II. <i>France.</i>	296
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	309
ARTICLE IV. <i>Etats du Nord.</i>	314
ARTICLE V. <i>Angleterre.</i>	334
ARTICLE VI. <i>Hollande.</i>	349
ARTICLE VII. <i>Litterature.</i>	354
ARTICLE VIII. <i>Morts , Mariages des Princes & autres Personnes illustres.</i>	367